

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 166

MONTREAL, LE MERCREDI 20 JUILLET 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Promettre la Lune

25 ans plus tard, l'exploration spatiale en crise

Ce soir vers 22 heures, il y aura exactement 25 ans. Le suspense de l'alunissage de «Eagle». La petite phrase de Neil Armstrong. Le flou envoûtant des images télévisées. À 300 000 kilomètres de distance, l'Histoire en direct captivait 500 millions de personnes: un homme mettait le pied sur la Lune.

Ce fut un été faste, plein d'événements petits ou grands, tristes ou joyeux, typiques d'une époque bouillonnante. La guerre du Vietnam faisait rage, le festival de Woodstock bouleversait les mœurs, Edward Kennedy voyait ses espoirs présidentiels couler dans la baie de Chappaquiddick...

L'exploit de Neil Armstrong coïncidait avec une période effervescente de l'Histoire; il s'accompagnait d'un authentique enthousiasme pionnier. Ce n'était qu'un début. La Lune serait bientôt colonisée; Mars suivrait peu après. Mais aujourd'hui — et malgré une fièvre estivale autour de quelques morceaux de comète qui s'écrasent sur une grosse planète gazeuse — la déprime semble paralyser l'exploration spatiale.

Qu'on en juge: après la fin du programme lunaire en décembre 1972 avec Apollo 17, le projet de colonisation de notre satellite est rapidement tombé dans l'oubli. Le rendez-vous Apollo-Soyouz en juillet 1975 resta sans lendemain. Le 28 janvier 1986, le programme de la navette spatiale fut compromis par la tragédie de Challenger: il ne s'en est jamais complètement remis.

Il y a bien eu les prouesses télécommandées de Pioneer et de Voyager qui ont renoué avec l'esprit de découverte, lorsque les planètes Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et leurs innombrables lunes révélèrent, dans des photos d'un extraordinaire luxe de détails, les moindres de leurs secrets. Mais l'excitation et la charge symbolique d'une exploration humaine n'y étaient pas.

Aujourd'hui, la NASA a officiellement inscrit à son programme l'installation d'une station spatiale permanente, en orbite autour de la Terre, pour le début des années 2000. Quant au projet d'expédition vers Mars — planète «voisine» qui se trouve, en moyenne, à une bagatelle de 1000 fois la distance Terre-Lune — de nombreux scientifiques tentent de convaincre le Congrès américain d'y porter attention... sans succès. Ces projets restent pour l'instant largement sujets à caution, voire carrément fantasmagiques.

L'estimation officielle du coût d'une mission habitée vers Mars est de 400 milliards de dollars américains, soit 15 fois le coût de la totalité du programme Apollo. A une époque où les dollars ne coulent plus à flots comme il y a 30 ans, il n'est pas étonnant que le nouveau maître-mot des projets d'exploration spatiale soit «coopération internationale» — notamment entre la Russie et les États-Unis.

Mais apparemment, le criant besoin financier d'une telle collaboration ne se traduit pas aussi facilement en actes que ne le fit que la féroce compétition internationale des années 60. Entre le fameux appel de John F. Kennedy, le 25 mai 1961 («Un homme sur la Lune avant la fin de la décennie!») et le saut de Neil Armstrong, à peine huit ans s'écoulèrent: huit ans d'une incroyable mobilisation intellectuelle et technologique; huit ans d'une course folle contre la montre.

Les principaux moteurs de cette course, qui culminèrent dans la soirée magique du 20 juillet 1969, furent le nationalisme américain, la guerre froide contre l'URSS, le souci de prestige. Car dans cette quête de nouvelles frontières, la plus noble élévation philosophico-pionnière («Faire reculer les frontières de la connaissance et du possible») côtoyait les plus basses préoccupations stratégiques («On va les avoir, on va arriver avant eux!»).

Dans l'histoire des grandes découvertes, de tels mobiles ne sont pas vraiment nouveaux. Qu'est-ce qui poussa, il y a cinq siècles, Christophe Colomb, Vasco de Gama et les autres? La gloire du roi, le goût de l'aventure, l'appât du gain, le souci d'arriver le premier.

Aujourd'hui, il est intéressant de constater que la paralysie des «grandes explorations» de type NASA, l'absence de projets chargés de défi et de symbole pour l'humanité, coïncide avec la détente entre les grandes puissances. La détente... et la crise économique.

Nonobstant les sanglantes guerres régionales qui, du Rwanda à la Bosnie, infestent la «Planète Bleue», tous les Grands sont plus ou moins d'accord politiquement, tous plus ou moins financièrement aux abois... et tous absolument dénués de vision.

Selon Eugene Cernan, le dernier homme à avoir marché sur la Lune en 1972, «nous n'avons plus de programme spatial». Alan Bean, l'un des 11 autres hommes qui ont foulé le sol de notre satellite, renchérit: «La Lune paraît aujourd'hui plus loin de nous qu'elle ne l'était alors.»

«Où est notre nouvelle Lune? Où sont les hommes et les femmes qui nous y mèneront?» demande pour sa part Hugh Sidey, cette semaine dans *Time*. Dans le domaine de l'exploration spatiale comme dans les autres champs de l'activité humaine, ces questions sans réponses illustrent l'écart implacable qui s'est creusé entre les rêves d'hier et la réalité d'aujourd'hui.

CULTURE

France Fortin, directrice générale de la PDA

PAGE B 8



LES ACTUALITÉS

Amiante: le Québec absent

PAGE A 2

ÉCONOMIE

Une Honda toute canadienne en 1996

PAGE B 2

Le Musée... pour rire rouvre ses portes



PHOTO ROBERT SKINNER

Le Musée Juste pour rire a été inauguré hier après-midi, boulevard Saint-Laurent, à Montréal. Cet établissement prend la relève du défunt Musée... pour rire, qui a fermé ses portes en février dernier, dix mois après son lancement. L'événement d'hier a attiré pas moins de 4000 personnes et des dizaines d'humoristes. Sur la photo, dans l'ordre habituel, on reconnaît Jean Lapointe, Denise Filiatrault, Paul Berval, Yvon Deschamps et Pierre Marc Johnson, président du conseil d'administration du musée. Autres informations en page A 3.

1- Autopsie d'un ressuscité

Les fonctionnaires étaient fermement opposés à la création du Musée... pour rire; les politiciens ont passé outre

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Selon des documents inédits obtenus par *Le Devoir*, de nombreux fonctionnaires du ministère des Affaires culturelles du Québec (MAC) se sont opposés au financement par l'État du Musée... pour rire qui a rouvert ses portes hier après-midi, après une fermeture controversée en février dernier, 10 mois exactement après sa première inauguration.

L'avis des fonctionnaires — dont celui de la sous-ministre des affaires culturelles — a été ignoré par les politiciens. La ministre de la Culture, Liza Frulla, et le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, ont quand même donné le feu vert au projet, qui a coûté 5,5 millions au Québec, avant de devoir fermer ses portes.

Pendant les trois années qu'ont duré les négociations menant à la mise sur pied de cet établissement, au début de la décennie, l'administration publique québécoise a rempli des dizaines d'avis négatifs.

Les fonctionnaires ont à maintes reprises critiqué les aspects les plus déterminants du musée, aussi bien sa nature même (musée avec collection permanente ou centre d'exposition) que sa capacité de s'autofinancer, une fois ouvert, comme le promettaient les promoteurs.

Voilà, entre autres, ce que révèlent des documents obtenus par *Le Devoir* en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Cette documentation vient jeter un nouvel éclairage sur l'ensemble de cette aventure muséale. Le dossier contient des centaines de pages produites entre le 7 juin 1989 et le 31 janvier 1994, principalement par les fonctionnaires du ministère de la Culture (l'ancien MAC) et les dirigeants du Groupe Rozon, promoteur du projet.

On y découvre comment se sont déroulés les négociations qui ont conduit les gouvernements à soutenir au coût de 13,5 millions de dollars ce projet qui semblait, aux yeux des fonctionnaires chargés de l'évaluer, condamné d'avance.

Le projet est présenté pour la première fois au ministère le jeudi 1er juin 1989. Le 20 décembre suivant, à la suite de quelques autres rencontres avec les promoteurs, le fonctionnaire Reynald Bigras souligne de nombreux problèmes (admissibilité des fonctions prévues, propriété de l'immeuble, coût du projet, garantie de fonctionnement) et conclut que «les préoccupations sont de taille».

Le 13 décembre 1990, à la suite du dépôt de la première étude complète de faisabilité par l'Académie nationale

VOIR PAGE A 8: AUTOPSIE

Collège militaire de Saint-Jean

Entente-cadre Québec-Ottawa

C'est le mieux qu'on pouvait faire dans les circonstances, dit le ministre Chagnon

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, Jacques Chagnon, a signé hier une entente-cadre Québec-Ottawa au sujet du Collège militaire royal de Saint-Jean, entente qui prévoit le versement par Ottawa de 5 millions\$ par année durant cinq ans, à compter de 1995, pour la mise en place d'un «centre d'études postsecondaires à caractère polyvalent».

Le signataire fédéral, Marcel Massé, a fait savoir qu'Ottawa finance ainsi un programme dispensé à une centaine d'élèves-officiers que le ministère de la Défense y enverra un an avant que ceux-ci n'entreprennent leur formation à Kingston. On dénombreait 600 étudiants-officiers à plein temps au Collège militaire de Saint-Jean et Ottawa déboursait 23 millions\$ annuellement pour le fonctionnement de l'institution avant l'annonce de sa fermeture dans le dernier budget fédéral.

VOIR PAGE A 8: ENTENTE

Commerce interprovincial

La preuve d'un fédéralisme «sclérosé»

Pas de quoi être fier, affirme Jacques Parizeau

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

L'entente fédérale-provinciale sur le commerce intérieur apparaît à l'opposition péquiste comme une coquille vide, la démonstration que le fédéralisme canadien est «sclérosé».

«Ni le premier ministre du Québec, ni le premier ministre du Canada n'ont à être fiers d'avoir démontré de façon aussi flagrante à quel point le système fédéral canadien est devenu sclérosé», a commenté hier le chef du Parti québécois en conférence de presse, flanqué pour l'occasion de Bernard Landry et Richard Le Hir, ses deux conseillers les plus écoutés en la matière.

Cette entente, M. Parizeau la juge trouée de failles importantes. D'abord, parce que le mécanisme de règlement des différends qu'on y trouve n'est en rien contraignant. «Un mécanisme risible qui consiste à pelletter les



Jacques Parizeau

VOIR PAGE A 8: SCLÉROSÉ

Les bâtisseurs de rivières

Leur mission: rendre la Nicolet aux pêcheurs de truites en recréant ses rapides de toutes pièces

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Capricieuses comme des chattes, les grosses truites brunes avaient refusé toutes mes mouches artificielles qui avaient visité à tour de rôle et pendant des heures leurs abris aquatiques, les remous, les plus petits chapeaux d'écume et chaque ligne de rencontre de courants inversés.

Soudain, au sommet d'une enfilade de cascades, les absentes sont là!

Nombreuses. Actives. Elles tentent par des bonds puissants d'atteindre le sommet du mini-barrage, qui empêche leurs cousines mouchetées d'atteindre les aires de fraie et d'alevinage d'amont depuis des générations.

L'énorme bouillonnement de la chute semble rendre toutes mes mouches invisibles. En désespoir de cause, j'opte pour la plus criarde, montée de rouge et de jaune fluo, un véritable at-trape-pêcheur auquel j'avais un jour cédé... Et pour la propulser dans le repaire le plus secret des grosses truites, j'aligne mon lancer dans une faille, au

milieu de la colonne d'eau, ce qui la propulse immédiatement au fond sous une tonne d'eau.

La corde se tend soudain, sûrement en raison de l'énorme pression. Un coup sec: elle a sans doute été plaquée contre un rocher, me dis-je.



Les deux déflecteurs en bois que l'on aperçoit sur la rivière Nicolet servent à concentrer le courant, créant une fosse aquatique qu'exploite le pêcheur à l'œuvre avec ses mouches artificielles.

Mais voilà qu'elle se met à remonter curieusement la chute à contre-courant; des coups saccadés, puissants et mesurés, indiquent, à n'en point douter la détermination du bolide vivant, que je sens, d'échapper au fil invisible. Feintes, plongées passionnées et remous compliqués n'empêcheront pas la coriace dodue de finir dans la prise.

La plupart des pêcheurs à la mouche vous diront qu'une telle scène s'est vraisemblablement déroulée dans une rivière de la Gaspésie ou de la Côte-Nord, ou encore du New Hampshire ou du Vermont. En réalité, cette chasse aux torpilles vivantes, dissimulées dans l'écume d'une cascade, s'est déroulée dans la rivière Nicolet, dans la municipalité introuvable de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham. C'est ce cours d'eau beige et poissonneux qu'on découvre derrière le chic hôtel Madrid, une borne incontournable de l'autoroute 20, à mi-che-

VOIR PAGE A 8: RIVIÈRES

INDEX MÉTÉO

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesA4
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeA5
- Mots croisésA4
- Les sportsB5



Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 30

Québec
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 29

Détails en A 4

• LES ACTUALITÉS •

Guyaine Cloutier plonge dans la pub

La nageuse portera les couleurs d'une marque de serviettes hygiéniques

JENNIFER ALLEYN
LE DEVOIR

La nageuse Guyaine Cloutier embrasse Incognito et plonge dans les Cascades de la commandite!

Le directeur général du groupe Cascades PSH, M. Ronald Tremblay, a annoncé en conférence de presse hier que le groupe Cascades PSH s'associe à la championne canadienne de brasse Guyaine Cloutier en prévision des prochains jeux olympiques d'été, en 1996.

«Si les entreprises à bon rendement ne le font pas, qui le fera?» lançait en rigolant, Alain Lemaire, le vice-président exécutif de Cascades inc. Il me semble que c'est un peu le devoir des entreprises de s'associer aux ambassadeurs sportifs.»

Ainsi, lors de toutes ses compétitions d'ici les Jeux, l'athlète de 22 ans Guyaine Cloutier arborera les couleurs de Incognito, une marque de serviettes hygiéniques fabriquées par Cascades PSH à Drummondville.

Cascades PSH offre à Guyaine Cloutier un soutien qui lui permettra de poursuivre son entraînement, ses compétitions et ses études en toute quiétude sans avoir à travailler pour gagner sa vie. De plus, ce programme de soutien innovateur tiendra compte de l'après-carrière de la nageuse puisque Cascades PSH lui a offert un emploi où elle pourra mettre à profit ses études en marketing et la connaissance de l'entreprise qu'elle aura acquise en la représentant lors de ses compétitions.

La nageuse olympique affichait un large sourire, en conférence de presse hier, ne pouvant cacher sa joie d'être enfin associée à un commanditaire: «Cascades PSH a posé un des plus beaux gestes d'encouragement qui soit. L'entreprise a confiance en mes capacités d'athlète et j'espère porter fièrement ses couleurs et la représenter dignement auprès de ses différents publics cibles.»

Les responsables de l'entente ont tenu à maintenir le secret quant au montant exact que la compagnie mettrait à la disposition de l'athlète au cours des deux prochaines années mais ils ont toutefois assuré qu'elle ne manquerait de rien.

Cette association est très différente de celle que Myriam Bédard et la compagnie d'assurance La Métropolitaine avaient conclue en 1992. Rappelons que Myriam Bédard avait tenté, après les jeux de Lillehammer, de renégocier son contrat avec la Métropolitaine mais ses exigences avaient été rejetées par la compagnie d'assurance. Une situation qui ne risque pas de se reproduire, affirme Alain Lemaire.

«L'entente que nous avons conclue avec Guyaine Cloutier vise vraiment à maximiser les chances de l'athlète d'ici les Jeux olympiques d'Atlanta, et comme elle compte se retirer ensuite pour entreprendre sa carrière en marketing, nous lui assurons dès maintenant un poste chez Cascades PSH», a-t-il précisé.

Le groupe Cascades PSH fabrique des produits ouatés, notamment les serviettes hygiéniques Incognito vendues au Canada et une ligne complète de produits d'incontinence de marque Harmonie vendus au Canada et aux États-Unis. Les ventes de Cascades PSH et de ses filiales ont totalisé 75 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993.

Verdict de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le Québec est absout dans le dossier de l'amiante

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a blâmé, hier, le gouvernement québécois d'avoir adopté un comportement «abusif» à l'endroit des actionnaires minoritaires d'Asbestos lors de la privatisation de l'amiante. L'organisme réglementaire reconnaît toutefois que ce même gouvernement n'avait pas à étendre son offre à l'ensemble des actionnaires puisque la transaction ayant mené à la création de la Société nationale de l'amiante (SNA) ne peut être apparentée à une offre de prise de contrôle.

Dans son communiqué émis en début de soirée hier, la CVMO a émis une décision qui vient, ainsi, compléter le processus d'audiences amorcées le 24 mai dernier. «La Commission considère que l'acquisition ne fut pas une offre de prise de

contrôle au sens de la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario telle qu'elle se lisait à ce moment-là (en 1981). Ce faisant, la SNA n'était pas tenue d'étendre son offre aux actionnaires minoritaires d'Asbestos», peut-on lire dans le communiqué.

La CVMO s'est toutefois dite préoccupée par le procédé utilisé par le gouvernement du Québec dans ce dossier qui, en faisant fi de l'intérêt des actionnaires minoritaires, a agi de manière «abusive» à leur égard. «Malgré un tel abus, il ne nous est pas permis d'émettre une directive (visant à exclure le Québec du marché ontarien) puisqu'il n'y a pas suffisamment de lien entre la transaction et l'Ontario», a ajouté l'organisme.

Ainsi, le tribunal de la CVMO ne s'est pas rendu à la demande des avocats de la commission qui, dans le but de défendre les intérêts des actionnaires minoritaires, recommandaient d'interdire au gouvernement du

Québec (par ricochet, aux sociétés d'Etat québécoises) d'acquiescer directement ou indirectement plus de 20% des actions d'une entreprise se négociant sur le parquet de la Bourse de Toronto. Ces avocats estimaient alors que Québec avait abusé la loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario en refusant d'étendre son offre aux actionnaires minoritaires comme cette loi le prescrit en cas de prise de contrôle.

La privatisation de l'amiante, orchestrée en 1981 par le gouvernement Lévesque et menée par Jacques Parizeau, ministre des Finances de l'époque, s'est limitée, en fait, au rachat de 54,6% des actions d'Asbestos détenue par une filiale de l'américaine General Dynamics, au prix unitaire de 80\$ l'action, laissant en plan tous les petits actionnaires de l'entreprise. L'enjeu pour eux: quelque 180 millions\$ en dollars d'aujourd'hui.

Pêcheurs gaspésiens en eaux troubles

Arrêtez-les, demande le ministre terre-neuvien

St-Jean, T.-N. (PC) — Le ministre des Pêches de Terre-Neuve demande à Ottawa d'intercepter un groupe de pêcheurs québécois qui ont l'intention de pêcher illégalement du turbot au large de la côte du Labrador.

Comment peut-on traiter les Québécois différemment des Terre-Neuviens, des Néo-Ecossais, ou qui que ce soit d'autre? a demandé le ministre Walter Carter, qui a ajouté qu'aucune province ne devrait jouir de droits particuliers, en vertu d'une loi qui relève du gouvernement fédéral.

Sept bateaux de pêche ont quitté le quai de Rivière-aux-Renards, en Gaspésie, lundi, pour aller pêcher le turbot sans les permis requis.

Leurs équipages sont constitués d'anciens pêcheurs de morue qui ont perdu leur gagne-pain quand Ottawa a imposé un moratoire sur la pêche à la morue, l'an dernier.

Ils ont emprunté ou loué des quotas inutilisés de turbot d'autres pêcheurs et obtenu une subvention du gouvernement québécois pour les aider à renouveler l'équipement de leurs bateaux.

Un représentant de la «police» du ministère fédéral des Pêches s'est dit prêt hier à dépêcher des bateaux et des avions pour faire respecter la loi.

L'appel du ministre terre-neuvien a reçu l'appui du président du plus important syndicat de pêcheurs de Terre-Neuve, M. Earle McCurdy.

Le capitaine des pêcheurs, M. Réginald Cotton, a déclaré que si Ottawa ne livrait pas les permis à Blanc-Sablon, sur la Côte-Nord, tout près de la frontière du Labrador, les pêcheurs iraient pêcher illégalement au Labrador.

Les pêcheurs ont trouvé une usine sous-utilisée au Labrador pour y traiter la majeure partie de leurs

prises ainsi qu'un marché au Japon. Ils se plaignent de ce qu'Ottawa tarde à leur délivrer les permis nécessaires.

Mais le ministre fédéral des Pêches Brian Tobin a indiqué qu'il ne céderait pas aux pressions et n'émettrait pas de permis additionnels avant d'avoir étudié les rapports sur les réserves de turbot.

Des rapports scientifiques indiquent que les stocks de turbot connaissent une diminution alarmante. Plus tôt au cours du mois, M. Tobin a d'ailleurs annulé une pêche expérimentale de turbot au large de la côte Est et réduit les quotas de 60% dans le détroit de Davis, entre le Groenland et la terre de Baffin.

M. Tobin a aussi dit qu'il entendait demander à l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest une réduction des prises autorisées de turbot en eaux internationales.

Sus au favoritisme

Ottawa éliminera jusqu'à 500 postes dont les titulaires sont choisis par le cabinet

Ottawa (PC) — D'ici l'automne, le gouvernement Chrétien compte réduire d'au moins 300 à 500 le nombre de postes pouvant donner lieu à des nominations à caractère partisan.

Cela porterait aux environs de 600 à 800 le nombre total de postes de cette nature éliminés pendant la première année au pouvoir du gouvernement libéral.

Au moins 275 postes susceptibles de donner lieu au favoritisme ont déjà été éliminés dans le cadre d'une vaste restructuration de l'appareil gouvernemental.

M. Jean Lapierre, porte-parole du ministre chargé du renouvellement de la fonction publique, Marcel Massé, a affirmé que les réductions totales pourraient atteindre le millier de postes. D'autres fonctionnaires, qui ont émis des commentaires ces dernières semaines sous le couvert de l'anonymat, ont indiqué que les prochaines réductions se chiffrent probablement entre 300 et 500.

A l'heure actuelle, il y a au moins 3000 postes à temps plein et partiel dont les titulaires sont choisis par le cabinet, ce qui représente des coûts d'environ 70 millions\$ par an pour les contribuables.

Cela va des postes de juges et d'ambassadeurs à ceux de dirigeants d'organismes importants comme Radio-Canada et l'Office national de l'énergie en passant par les directeurs à temps partiel d'organisations culturelles et de vétérans, notamment.

Emplois sauvés à Tracy

LE DEVOIR

L'usine Tioxide Canada de Tracy sauvera 135 emplois. L'usine se consacrant de façon plus intensive à une nouvelle mission, soit la transformation et la finition des pigments de titane.

L'usine Tioxide Canada, qui fait partie du groupe Tioxide, lui-même produisant depuis 1934 des pigments de titane, qui servent à la fabrication de la peinture, répond ainsi au vide créé par la fermeture, en 1993, d'un secteur de ses activités qui produisait des effluents acides.

Cette fermeture s'était faite en conformité avec le Plan d'action Saint-Laurent, ce dernier visant l'élimination de 90% des rejets industriels dans le fleuve d'ici 1995.

Dans le dernier rapport du plan, qui est daté de 1993, les auteurs précisent cependant que «Tioxide Canada Inc. déverse désormais au fleuve un effluent pratiquement neutre et très peu chargé en métaux».

Hier, les porte-parole de l'usine de Tracy ont fait savoir que la réduction des déchets industriels s'est faite en deux phases.

«En mars 1992, disent-ils, la production de l'usine a diminué de moitié, passant de plus de 50 000 tonnes à 26 000 tonnes. Un an plus tard, en avril 1993, l'usine fermait la section produisant des effluents acides, d'où provenaient la majorité des rejets polluants».

Cette année, les porte-parole de l'usine affirment cependant qu'ils font repasser la production de 26 000 à 50 000 tonnes par année, sauvegardant ainsi les emplois menacés par la restructuration.

CE VENDREDI

5 500 000 \$

GROS LOT APPROXIMATIF

ÇA DÉPASSE
L'IMAGINATION



loto-québec

LOTTO
SUPER



LE DEVOIR

MONTREAL

Réouverture du Musée ... pour rire

La farce continue pour cinq dollars

Deux cents humoristes s'activent pour renflouer l'établissement

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Musée Juste pour rire a été inauguré hier après midi. Cet établissement vient prendre la relève du Musée... pour rire, dans le même édifice, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, avec la même exposition, consacrée à l'histoire de la chose humoristique.

Le «premier» musée international de l'humour a fermé ses portes en février dernier, dix mois après sa première inauguration.

L'événement a attiré hier plus de 4000 personnes qui voulaient bénéficier de l'accès gratuit pour la journée. «Ils en ont eu pour leur argent», ironisait l'humoriste Daniel Lemire.

Quelques minutes avant l'ouverture des portes, à 13h, une longue file descendait le boulevard jusqu'après l'intersection de la rue Ontario.

Des dizaines d'artistes ont aussi assisté à cette seconde ouverture officielle. Que des grosses gommages de l'humour québécois, Yvon Deschamps, Denise Filiatrault, Michel Courtemanche, Marie-Lise Pilote, Gilles Latulipe, etc.

Une coalition de plus de deux cents humoristes s'active depuis quelques mois pour renflouer l'établissement consacré à leur art. Elle est présidée par Jean Lapointe qui, sans rire, décrivait hier ses collègues comme des «intervenants dans le domaine du rire».

L'honneur de couper le ruban de circonstance (en l'occurrence, une chaîne en mousse synthétique) avec des ciseaux appropriés (c'est-à-dire une immense égoïne en carton) est revenu à Gilbert Rozon, promoteur du musée, et Pierre Marc Johnson, l'ancien premier ministre du Québec, qui a accepté la présidence du Conseil d'administration (CA) de l'établissement.

«Ce musée d'art populaire, à prix populaire a des défis qui seront relevés avec joie et humour», a déclaré M. Johnson. A partir d'aujourd'hui, il en coûtera cinq dollars pour visiter le musée, alors que l'année dernière il fallait déboursier jusqu'à trois fois plus pour rire en boîte.

Le président a aussi expliqué que dans les prochaines semaines, le CA du musée allait décider des orientations futures de l'établissement. On sait déjà que le musée va rester ouvert au public

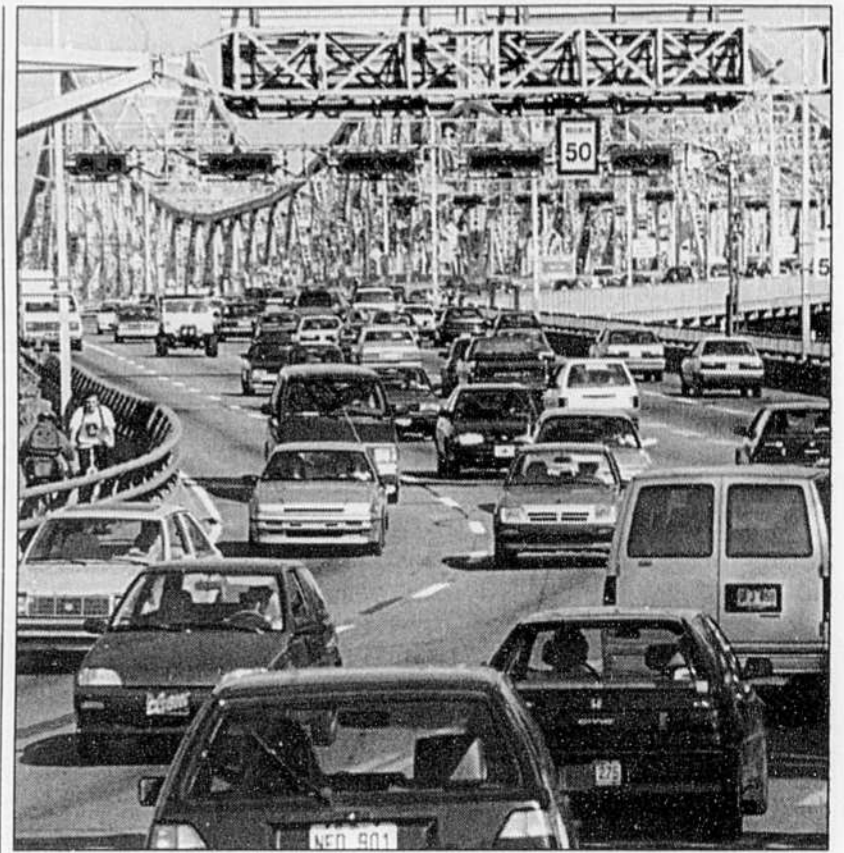
jusqu'au 4 septembre prochain. Les visites se feront du mardi au dimanche, de 13h à 20h.

Le Musée Juste pour rire pourra ensuite servir lors d'événements spéciaux, des lancements de disques ou des «partys de bureau». On espère finalement inaugurer une nouvelle exposition en mai 1995. Une nouvelle équipe (directeur général, directeur artistique, conservateurs, etc.) sera bientôt mise sur pied pour préparer ce nouveau départ.

Les fonds proviendront essentiellement de la vente des billets, de galas ou de spectacles bénéfiques et de certains commanditaires. L'empire Power Corporation a déjà promis de donner un million de dollars au musée au cours des cinq prochaines années.

Pierre Marc Johnson a répété plusieurs fois que le CA n'excluait pas la possibilité de faire appel aux subventions gouvernementales pour faire fonctionner le royaume du gag. «Il y a 158 musées subventionnés au Québec, a-t-il dit. Ce serait une bonne idée qu'on nous subventionne aussi.»

«En fait, le musée n'a jamais fermé ses portes, a conclu Jean Lapointe. C'était une farce.»



Le pont Jacques-Cartier, hier en milieu d'après-midi

PHOTO ROBERT SKINNER

Circulation sur le pont Jacques-Cartier

Modifications loin d'être concluantes

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les modifications d'accès au pont Jacques-Cartier entrées en vigueur lundi sont loin d'être concluantes, même si l'avenue Papineau, seule artère qui mène désormais au pont, était fluide hier à l'heure de pointe. Plusieurs automobilistes manquaient à l'habituel rendez-vous «pare-choc à pare-choc» en cette période de vacances estivales.

L'avenue Papineau est le seul passage vers la Rive-Sud, à la grande satisfaction des citoyens qui se plaignaient depuis des années de voir des automobilistes se frayer un chemin jusqu'au pont en traversant les quartiers résidentiels.

A coup sûr, l'initiative de la Ville de Montréal est bénéfique pour les citoyens des rues Dorion et Lafontaine, qui vivent des moments de quiétude inhabituelle. Avant que la ville de Montréal n'intervienne, ces deux rues menant au pont étaient fort achalandées à l'heure de pointe. Hier vers 17h30, il n'y avait pas l'ombre d'une voiture.

«C'est une très bonne affaire. Avant, j'étais obligé de fermer mes fe-

nêtres à l'heure du souper, à cause des vapeurs d'essence. Il y aura moins de bruit et de pollution», se réjouit Paul Salois, un résident de la rue Dorion. Même enthousiasme de la part de Michel Morency qui habite tout près. «Les gens du quartier vont être soulagés. Il y avait du trafic sur toute la rue jusqu'à environ 18h15.»

Les modifications d'accès au pont Jacques-Cartier ne risquent pas d'engorger l'avenue Papineau, croit Philip Oneson, ingénieur préposé à la planification à la Ville de Montréal. «Il y aura moins de risques d'accrochage et la circulation, mieux organisée sur Papineau, facilitera l'accès au pont. L'attente aux heures de pointe risque même de diminuer», avance-t-il.

Autre son cloche de la part d'un remorqueur de la compagnie Charette, un habitué du pont qui rôde tous les jours comme un vautour, prêt à fondre sur les voitures en panne. «D'habitude vers 17h30, le pont est bloqué.

Les vacances de la construction amènent une nette différence et quand elles seront terminées, il va y avoir beaucoup plus de trafic sur la rue Papineau.»

Jeûne et hospitalisation pour une paraplégique

LE DEVOIR

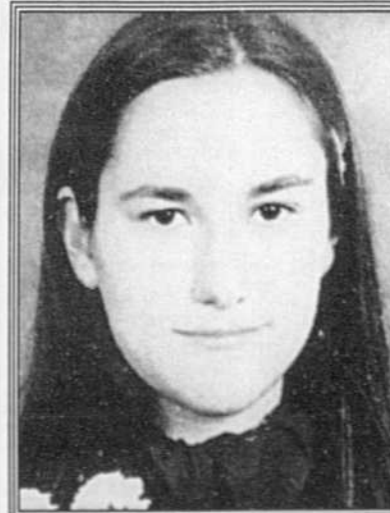
Après 16 jours de jeûne, Sylvie Quenneville a été admise d'urgence, hier après-midi, à l'hôpital Notre-Dame où elle recevra un soluté qui lui permettra de recommencer tranquillement à manger. Découragée et désespérée, Mme Quenneville a entrepris une grève de la faim, le 4 juillet dernier, voyant que rien n'arrivait à renverser la décision de la SAAQ — prise en 1991 —, de couper ses indemnités.

Le diagnostic, remis à la SAAQ par le Dr Serge Dubé, de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, précise que la jeune femme est maintenant paraplégique et atteinte d'un spasme viscal et d'un syndrome pelvien.

Les médecins de la SAAQ, eux, sont parvenus à la conclusion que la jeune femme n'avait qu'un simple traumatisme au genou droit et qu'elle pourrait donc reprendre le travail peu de temps après sa sortie de l'hôpital.

Le 2 octobre 1991, la SAAQ décide de mettre fin au dossier de réadaptation de Sylvie Quenneville et procède à la coupure des indemnités qui lui étaient jusqu'alors accordées.

RÉCOMPENSE 15 000,00 \$ MÉLANIE CABAY



Si vous avez de l'information visant à faire arrêter et condamner le ou les responsables du meurtre de Mélanie Cabay, S.V.P. contactez:



1-514-842-6822 1-514-598-4043

La récompense expire le 31 décembre 1994. (Cette annonce a été payée par un Montréalais concerné)

Le pire est à craindre pour la petite Marie-Chantale

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

Fugue ou enlèvement, cela n'a plus guère d'importance pour la famille de la petite Marie-Chantale Desjardins, 10 ans, disparue depuis samedi du domicile familial de Sainte-Thérèse, ainsi que pour les policiers qui s'activent à la recherche.

Car disparaître cinq jours, pour un enfant de cet âge, c'est plus qu'inquiétant, c'est carrément catastrophique. «En 11 ans de service, je n'ai jamais vu un enfant aussi jeune partir si longtemps», dit le sergent Raymond Thériault, de la Police-Jeunesse de la CUM, qui traite de nombreux cas de fugues chaque année. C'est définitivement inquiétant.»

La jeune Marie-Chantale n'a pas été revue par les membres de sa famille depuis samedi matin, alors qu'elle quittait la maison, située rue Jasmin, pour se rendre chez une copine. Des amis disent l'avoir aperçue dans des arcades du centre-ville de Sainte-Thérèse, samedi après-midi, et une femme l'aurait vue à l'orée d'un boisé de Blainville, vers 21h00 dimanche. Mais cette dernière information n'a pas été confirmée par les policiers de Sainte-Thérèse, qui ont par ailleurs reçu une vingtaine d'appels au sujet de la petite Desjardins depuis dimanche. Tous les amis de Marie-Chantale, ceux de Sainte-Thérèse comme de Blainville, là où elle

demeurait avant que la famille ne déménage, il y a quelques semaines, ont été rencontrés. Et fait inquiétant, personne ne semble l'avoir vue.

«Nous prenons ce dossier très au sérieux», dit l'agent Martin Charron, de la police de Sainte-Thérèse.

La Sûreté du Québec a été appelée à la rescousse, lundi, afin de fournir une assistance technique, dont des chiens et un hélicoptère, qui a servi à passer le boisé de Blainville au peigne fin. Sans résultats. Après l'aide technique, c'est l'aide logistique qui a été réclamée, hier après-midi, par la police de Saint-Eustache, visiblement dépassée par l'ampleur du cas Desjardins.

Année difficile

Il semble au départ qu'il pourrait s'agir d'une fugue, mais on ignore tout de la manière dont elle a tourné. La petite Marie-Chantale a connu une année difficile, avec un échec scolaire et la perte de son grand-père. Surtout, elle n'aurait pas digéré l'aménagement de sa mère, Sylvie Desjardins, avec son nouvel ami, à Sainte-Thérèse, loin de ses camarades de Blainville. Elle avait préalablement menacé sa mère de s'enfuir en cas de déménagement.

Il y avait donc de sérieux problèmes dans l'air au moment de sa disparition. «Lorsqu'un enfant de cet âge fait une fugue, dit Marie Audet, chef de service au centre d'ac-

cueil Marie-Vincent, à Saint-Laurent, c'est le résultat d'une longue problématique. Dans ce cas, l'enfant veut sembler-t-il punir sa mère, ou lancer un message de détresse.» Elle non plus n'a jamais vu une fillette aussi jeune disparaître si longtemps. Au centre où elle travaille, les jeunes de 9 ou 10 ans qui s'enfuient sont généralement retrouvés chez des amis, la plupart du temps au cours de la journée même de leur disparition.

De fait, 99% des 9000 cas de disparitions recensés chaque année à la CUM sont retrouvés dans les 24 heures. L'an dernier, 140 fillettes de moins de 10 ans ont disparu. Sur ce nombre, 11 n'ont toujours pas été localisées. Il s'agit, pour la plupart, de cas d'enfants enlevés par l'un ou l'autre des parents.

La disparition de la petite Marie-Chantale est donc inhabituelle et inquiétante. «A cet âge, le réseau d'amis est limité, ajoute Marie Audet. Une enfant de dix ans ne peut rester cachée bien longtemps. Elle doit manger, dormir.»

Le sergent Raymond Thériault, de la SPCUM, abonde dans le même sens. Et il craint le pire pour la petite Desjardins. «Un enfant de 10 ans qui fait une fugue est très vulnérable, émotivement et physiquement. Il peut faire confiance à des gens qu'il ne connaît pas. Et devenir une proie facile pour les pédophiles ou les gangs de tout genre.»

Surplus budgétaire à Laval

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Six mois après avoir fermé les livres pour l'année 1993, la Ville de Laval a déposé hier ses états financiers qui révèlent un surplus budgétaire de 7,4 millions\$.

Le rapport présenté lors d'une séance spéciale du conseil municipal a permis de constater que les dépenses de la municipalité se sont élevées à 415 465 000 \$ plutôt qu'aux 419 755 000 \$ prévus.

«Les budgets que nous adoptons sont de plus en plus serrés et les économies que nos directeurs de services réalisent dans ce contexte, sont d'autant plus appréciables», a déclaré le maire de Laval par voie de communiqué, Gilles Vaillancourt.

Pour Maurice Clermont, seul conseiller d'opposition, ce surplus n'a rien d'une démonstration de saine gestion.

«C'est de l'argent taxé en trop. Il faudrait remettre cet argent-là aux citoyens. Les surplus ne devraient jamais dépasser 2 millions\$ ou 2,5 millions\$», affirme-t-il.

Ce dernier estime toutefois que la baisse du surplus — en 1992, il avait atteint 15 millions\$ — signifie une préoccupation d'établir des budgets de plus en plus serrés.

M. Clermont ajoute que, si de prime abord les 7,4 millions\$ d'économies semblent correspondre à des compressions ainsi qu'à un ralentissement des dépenses de l'appareil municipal, ils masquent en fait une dette de plus en plus difficile à supporter pour les Lavallois.

Pour l'exercice 1993, le service de la dette a accaparé 29% du budget, atteignant 40,8 millions\$.

La dette obligatoire totalise 660 millions\$, ce dont s'est d'ailleurs inquiété le milieu d'affaires de Laval il y a quelques mois.

Dans une telle perspective, les surplus budgétaires seront-ils affectés au remboursement de la dette? Rien ne le laisse croire pour le moment.

Pour le maire Vaillancourt, «il s'agit d'une excellente performance financière compte tenu des nombreuses contraintes que l'administration s'est imposée pour maintenir enviable la situation financière de la Ville tout en ayant gelé le compte de taxes moyen».

Selon M. Vaillancourt, l'analyse des états financiers démontre des économies réalisées entre autres dans les divers services liés directement au fonctionnement de la municipalité (2,4 millions\$) et dans les services de soutien (1,9 million\$).

Quant aux revenus supplémentaires enregistrés (2,1 millions\$), ils proviennent principalement de taxes foncières à la suite de nouvelles constructions.

Un restaurateur devra présenter ses excuses à trois handicapés

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le tribunal des droits de la personne du Québec a ordonné hier au propriétaire du restaurant Sèampinata, de Laval, M. Simos Damidilis, de verser une somme de 1500\$ ainsi que de présenter des excuses à trois handicapés à qui l'on a pas fourni d'espace adéquat pour s'asseoir, bien qu'ils aient réservé leur place en précisant qu'ils étaient handicapés.

C'est la décision qu'a rendue hier la juge Michèle Rivet, présidente du tribunal, avec l'assistance des assessseurs Me Mireille Deschênes et M. Jean-Pierre Gagnon.

Le jugement conclut que le propriétaire du restaurant a agi de façon discriminatoire envers les trois handicapés, nommément Mme Jacqueline Roy, et MM. Claude et Yvon Meunier.

Le propriétaire du restaurant devra également écrire une lettre aux défenseurs pour leur présenter des excuses formelles, et ceci dans un

délai de 30 jours à compter de la signification du jugement.

Les trois handicapés visés par le jugement souffrent de paralysie cérébrale et se déplacent en fauteuil roulant.

Ils s'étaient déplacés ce jour-là pour célébrer un anniversaire

Ils habitent tous trois dans un centre de réadaptation pour handicapés. Ils s'étaient déplacés ce jour-là pour célébrer l'anniversaire de M. Claude Meunier.

Lorsqu'il se sont présentés au restaurant en compagnie de trois autres personnes, mobiles celles-là, le restaurateur ne leur a présenté qu'une table avec banquette inaccessible pour un handicapé, arguant par ailleurs que toutes les autres places du restaurant étaient déjà réservées.

Il a également dit au tribunal qu'il avait essayé à plusieurs reprises, cette journée-là, d'annuler la réservation, sans rejoindre les intéressés.

Le groupe doit alors quitter les lieux en taxis, et démonter les fauteuils roulants puisque le service de transport adapté n'était dispo-

nible que deux heures plus tard.

Dans son jugement donc, la juge Rivet pose la question: «Sommes-nous ici en face d'un simple problème de réservation ou, au contraire, s'agit-il d'un refus d'accès dans un lieu public, au motif de handicap?».

Selon le tribunal, il s'agit bien du refus d'accès à un lieu public au motif de handicap.

«Dans certaines circonstances, dit-elle, le respect du droit à l'égalité exige que des accommodements ou adaptations soient apportés afin de tenir compte de certaines différences.»

Cette obligation n'est cependant pas absolue puisqu'elle doit s'exercer de manière raisonnable, sans entraîner de contrainte excessive».

Si quatre clientes assidues du restaurant Sèampinata, dont deux sont en fauteuil roulant, sont venues témoigner devant le tribunal de la qualité de l'accueil, ainsi que de leur satisfaction face au restaurant en général, le tribunal a jugé que le propriétaire n'avait pas tenté de régler l'incident à la satisfaction

entière des clients, soit, notamment en tentant de rejoindre d'autres clients pour annuler leur réservation.

Spectaculaire vol à bord d'un camion

PRESSE CANADIENNE

Un chauffeur d'un camion a été séquestré pendant environ deux heures hier matin à Montréal au cours d'un vol spectaculaire.

L'homme, qui conduisait un camion transportant des vêtements de grande valeur, a été enlevé par trois individus à la sortie d'un restaurant, vers 9h00.

La vision obstruée par un oreiller, la victime a fait une balade forcée à bord d'un véhicule pendant que les voleurs s'emparaient du contenu de son camion. La valeur de la marchandise volée atteindrait un quart de million de dollars.

Il s'agirait de vêtements de marque Hugo Boss. Le chauffeur n'a pas été blessé et aucun suspect n'a été arrêté.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 96 00 00
La maîtrise des intangibles

POLITIQUE

Chrétien d'accord pour élargir l'ALENA

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien profitera du Sommet des Amériques pour inviter des pays intéressés à faire partie de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). C'est ce qu'il a indiqué hier, à l'issue d'une rencontre avec le vice-président américain Al Gore.

sommet de Miami, semblait plutôt tiède à l'idée. «En ce moment aux États-Unis, nous sommes en train de négocier avec le congrès au sujet de la ratification de la ronde Uruguay (GATT). La plupart de notre attention et de nos énergies sont consacrées à cette tâche... a-t-il avancé, un peu mal à l'aise. Il a fait valoir que les États-Unis et le Chili ont chargé leurs négociateurs de faire une recommandation commune au sujet de l'entrée du Chili. Il est un peu prématuré de fournir des détails mais nous avons toujours fait connaître notre préférence en la matière, à savoir que nous favorisons le libre-échange à l'échelle de l'hémisphère. Cela peut prendre longtemps mais nous voulons travailler dans ce sens.»



Jean Chrétien et Al Gore, hier à Ottawa.

Les Canadiens tiennent à leur filet de sécurité sociale

Ottawa (PC) — La majorité des Canadiens pensent qu'il est nécessaire de réformer les programmes sociaux mais la plupart d'entre eux craignent qu'Ottawa cherche seulement à faire des économies en réduisant les prestations. C'est l'ambiguïté que révèle un sondage Angus Reid réalisé entre le 26 et le 28 juin dernier pour le compte du ministère du Développement des ressources humaines.

soient les prestations pour handicapés ou encore celles pour les familles à faibles et moyens revenus ayant des enfants. Ils jugent l'ensemble des programmes essentiels mais cela ne signifie pas qu'ils n'aient aucune critique à formuler. Ainsi, 57 % trouvent que les programmes sont trop coûteux compte tenu de l'ampleur du déficit. Environ les deux tiers estiment qu'ils ne répondent plus aux besoins actuels et futurs de l'économie et qu'ils facilitent l'abandon de la recherche d'emploi.

TÉL.: 985-3344 ANNONCES CLASSÉES FAX: 985-3340

IMMOBILIER 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL Achat-vente-échange 100 Visites libres 101 Propriétés à vendre 103 Condominiums et co-propriétés 105 Propriétés à revenus 115 Extérieur de Montréal 120 Laurentides 121 Cantons de l'Est 125 Hors-frontières 130 Maisons de campagne 132 Chalets 134 Terrains-fermes 135 Terrains 150 Transactions diverses 151 Services immobiliers Location 160 App. et log. à louer 164 Condominiums à louer 165 Propriétés à louer 175 Maisons de campagne à louer 176 Chalets à louer

LES ANNONCES CLASSÉES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00 Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340 Conditions de paiement: cartes de crédit

AVIS DE DÉCÈS Par télécopieur Avant 16h00 985-3340 Après 16h00 et la fin de semaine 985-3360

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER PARIS (BOULOGNE), MÉTRO à la porte, appart. meublé, 6 1/2 (1 1/2 s.b.), cuisine équipée, tout fourni. Au mois. Libre 15 oct. (613)744-1806. VILLENES, 20 km banlieue ouest de Paris, près gare et RER. Appart. 2 c.c., meublé. Pour 1 an. 932-1630.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES INVESTIR dans le domaine de la protection intellectuelle rapporte des dividendes sous formes de royalties pouvant s'échelonnent jusqu'à perpétuité... Capital requis: 20 000 \$ Information: 766-2537

DÉCÈS AMEZIANE ROBERT À Mascouche, le 18 juillet 1994, est décédé Robert Ameziane, à l'âge de 63 ans. Il laisse dans le deuil son épouse, Madame Aline Rondeau, ses fils Marc Rondeau et sa bru Josée Boisvert et plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que neveux et nièces, parents et amis.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE BROSSARD "N", Bungalow, 3 c.c., salon + s/manger, aire ouverte, grande cuisine, 2 s/bains, s/sol fini, foyer, garage, asp. centr., près écoles. 656-7543. NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, 150,000\$. Lieu du tournage de la série Comoran. Parmi les plus remarquables couchers de soleil au monde! Cette résidence située sur le bord du fleuve comprend: 4 chambres, foyer en brique au salon, meublé au complet, garage, terrain, 17,745 pi.ca. Pour info: Marc Lavioie, Inter-Québec, (418)667-3466.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS C.D.N.: Nouveau sur le marché. Spacieux, impeccable, 3 1/2 avec terrasse, près Université, J. Pilon 739-1598. Trans-Action Mt-Royal. ILE-DES-SOEURS, condo, 2 c.c., foyer, piscine, stat. int., 130 000\$. 874-1446. OUTREMONT ADJ. Liquidation fin de projet. Rénovations. Prix réduits. 5404-06 ESPLANADE, 2 ou 3 c.c., 1,175 pi.ca., 99,000\$, + 107,000\$ 4859 HUTCHISON, r-d-c., 3 c.c., cour, stat., terrasse, 129,000\$. 278-2387. OUTREMONT ADJ. CONDO LE RICHE MONT Jeanne Manca près Laurier; 3 1/2 tout béton (831 p.c.); niveau terrasse; fin construction livrable septembre; option stationnement. Moins de 90 000\$. 277-1778. OUTREMONT La Chenouaie, chemin Ste-Catherine Villeneuve, superbe condo 6 1/2, 3 c.c., 2 s/bains, piscine ext., garage. Vente propriétaire. 325,000\$ 767-4878, 1 sem. (819)394-3420. PLATEAU MT-ROYAL Face Parc Lafontaine, Spacieux 1,700 p.c., rénové, cachet, terrasse, garage. Prix réduit 129,000\$. 1365, RACHEL E. Tel: 278-2387. PLATEAU, condo, 5 1/2, 2 c.c., stationnement, 105 000\$. 874-1446.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER Le centre-ville a un chez-soi! Les habitations Desjardins du Centre-Ville

176 CHALET À LOUER MONT SHEFFORD, face à Bromont, 3 c.c., propre, plancher. Bois franc, idéal non-tourneur, 1 an min. 1-539-0885. 176 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER A ST-DONAT: Luxueux chalets neufs, bord de l'eau, 1 ou 2 chambres, cuisine équipée, salon, foyer, l.v., bain tourb., véranda. Plage, pédalo, chaloupe. Location sem./fin sem. Auberge St-Guillemme, (819)424-5376. LAC MALAGA, Eastman, 3 c.c., tout équipé, literie complète, lave-vaiss., micro-ondes, pédalo, chaloupe. Par semaine. 694-6787 (rép.). 251 BUREAUX À LOUER LES JARDINS LE CORBUSIER Espaces disponibles pour bureaux et commerces 800 à 10 000 pi.ca. 744-9742

575 DÉMÉNAGEMENT GILLES JODOIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électroniques. Assurance complète. 253-4374. 675 BATEAUX, YACHTS, VOILIERS "SEAFARER 26 SLOOP" accueille 4, 1971, fibre de verre, facile à manoeuvrer, 4 800\$ US. (802) 223-4236. 695 AUTOMOBILES HONDA CIVIC GL 86, campagne, aut. bonne condition, 130 000 km, 3 500\$. 874-1446. PONTIAC GRAND AM 88, blanche, 4 portes, tout équipée, 240 000 km, 950 \$. 874-1446.

LA MÉTÉO Prévision à long terme pour Montréal

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

115 EXTERIEUR DE MONTRÉAL RIVIÈRE-DU-LOUP Très beau domaine sur un superbe site. Vue sur le fleuve. Idéal pour «Bed & Breakfast». Jean-Claude Bourdeau, Agent immobilier agréé Century 21 Satisfaction Inc. (418) 862-3533. MUNRO HALL, 1904, 3500 p.c., 10 pces, à l'étage 1500 p.c., aire ouverte, chêne et tilleul, chandeliers antiques, balcon, grande terrasse fleurie, idéal pour artistes. 1h de Mt. 190,000\$. 844-5327, 941-9974. CARRÉ ST-LOUIS Professeur en année sabbatique, loue 4 1/2, meublé, avec vue sur le parc, 800\$ 294-6574. CENTRE-VILLE, métro Guy, 2 1/2, chauffé, balcon, 405\$/mois. 874-1446. CHOMEDEY, 4 1/2, ensoleillé, rénové, 510 \$/mois. 874-1446. DISCRIMINATION INTERDITE «La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.» LONGUEUIL 5 1/2, haut de duplex, bois franc, 595 \$/mois. 874-1446. MÉTRO CADILLAC, haut duplex 5 1/2, propre, tranquille, 1er août, 430\$, 634-0282. MÉTRO CRÉMAZIE 4 1/2, 360\$, grand 4 1/2 moderne: 535\$, 6 1/2, r.d.c., s/s, et garage: 650\$, 362-9216. MÉTRO ST-MICHEL/BEAUBIEN, 4 pces, grand patio, bois entiers, 400\$, poêle/frigo inclus. 727-3882, 477-8245. N.D.G., Melrose Montclair, 4 1/2, 5 1/2, chauffés, eau chaude, rénovés, grands. 486-5700, 596-0299. Voir concierge 4315 Melrose #20. NOUVEAU BORDEAU, 6 1/2 chauffé, 2 s/bain, propre, libre, 334-8126. OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffés. 849-7061.

115, de La Gauchetière ouest app. 303 de 9 h à 17 h 30 RENSEIGNEMENTS: 281-8720

259 ESPACES COMMERCIAUX À LOUER OUTREMONT, pour commerce ou bureau, près Laurier, 600 à 1500 p.c. 733-1228. 313 ORDINATEURS ORDINATEUR 386, 20 MHz, 2 meg, 40 mer d. dur, écran VGA, 450\$, 874-1446. 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc. 350 ANIMAUX A VENDRE, chats Somali livrés, bleu et fawn, vaccinés. 671-1146. 420 SECTEUR VENTE Représentant d'expérience avec bonne réputation demandé pour vendre des produits de nettoyage au Québec et dans les Maritimes. Nous sommes une nouvelle compagnie en plein essor avec d'excellents produits et une marque de commerce bien reconnue. Vous débutez avec une clientèle établie de plus de 100 noms dans votre territoire. De préférence, faites nous parvenir votre C.V. en anglais en indiquant vos attentes salariales. Dossier #415 LE DEVOIR 2050 rue De Beury 9^e étage Montréal, Québec H5A 3M9

313 ORDINATEURS ORDINATEUR 386, 20 MHz, 2 meg, 40 mer d. dur, écran VGA, 450\$, 874-1446. 318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC. AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc. 350 ANIMAUX A VENDRE, chats Somali livrés, bleu et fawn, vaccinés. 671-1146. 420 SECTEUR VENTE

Prévision à long terme pour Québec

HORIZONTALEMENT 1- Passe-partout. — 4- Orgueilleux. — Activer. 2- Bijou. — 5- Zigouillait. — Humide. 3- Qui contient de l'eau. — 6- Chef-lieu des Landes. — Petit mur. — Gouverneur (mot composé). 4- Léséra. — On en fait des pansersments. 7- Lui. — Refuge. — Sur la croix. 5- Fête. — Fleuve de France. 8- Paillasse. 6- Pierre d'aigle. — Allié. 9- Cicérou. — Tanière. 7- Agent de Louis XV. — 10- Fiâne. — Formule de salut. 8- Couleur vert pâle. 9- Partie du pain. — 11- Ville du Québec. 10- Plante odorante. — Coriace. 9- Nickel. — Temps de la conjugaison grecque. 12- Enthousiasme. — Quenotte. 10- Publication. — 11- Rubrique. — 12- Époque. — Conifère. — Habileté.

130 MAISONS DE CAMPAGNE ST-PIERRE-LES-BECQUETS, Maison ancestrale, excellent état, grand terrain. 47,000\$. (819)253-2601, (514)849-9222. 135 TERRAINS ST-ADOLPHE D'HOWARD, 95 pi. sur Lac Travers, 33,000 pi.ca. Beau site, très privé. Pas de bateaux. 744-2974 (rés).

164 CONDOMINIUMS À LOUER A MTL. Studio 190 pi.ca., idéal pied-à-terre, équipé, chauffé, eau chaude, foyer, 360\$. 666-7768, après 18h. ILE PATON, condo Versailles, 3 1/2, bord de l'eau, libre 1er septembre. 227-5151, 524-3015. STE-ANNE-DES-LACS Près de St-Sauveur, vue panoramique extraordinaire, à 45 min. de Mt. 4 condos, 1 c.c./2 c.c., tennis et grand terrain privé. Tél. Mère Filon, 1-224-5287. 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER FLORIDE, Pompano, sur océan, condo 4 1/2, mois ou saison. 227-5151, 524-3015.

529 SERVICES PROFESSIONNELS ÉLECTRICIEN disponible pour vos travaux. 20 ans en rénovation. Serv. personnalisé. 430-7777. 530 COURS ANGLAIS INTENSIF Prof. diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484. 542 MASSOTHÉRAPIE MESSAGES-SAUNA Chinois, suédois, russes. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

Prévision à long terme pour Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

ULTIME PARADE POUR KIM IL-SUNG

Séoul (AFP) — Le cercueil du président Kim Il-sung, couvert du drapeau rouge du parti des travailleurs, a été défilé hier matin dans les principales avenues de Pyongyang, salué au passage par des milliers de Nord-Coréens en pleurs, parfois au bord de l'hystérie. Entouré d'un parterre de fleurs sur le toit d'une grosse limousine noire, le cercueil a parcouru à petite vitesse les larges avenues de cette ville de béton dont le président nord-coréen avait voulu faire le symbole de la réussite et de la puissance de son régime. La télévision nord-coréenne a diffusé en différé par satellite pour les télévisions étrangères un montage sur cette procession funèbre. «Oh grand leader, votre plaisir était notre plaisir, vous vous êtes toujours préoccupé du peuple, vous avez toujours cherché à transformer nos peines en plaisirs», scandait une voix féminine entrecoupée de sanglots. Le départ du palais présidentiel a eu lieu en présence du fils de Kim Il-Sung, Kim Jong-Il, héritier désigné mais qui ne devrait être confirmé dans ses nouvelles fonctions qu'à la fin des cérémonies de deuil. Il se tenait seul devant le corbillard, livide et amaigri, vêtu de son habituel costume Mao, cette fois de couleur noire.

ABACHA ACCEPTE LE DIALOGUE

Lagos (AFP) — Le général Sani Abacha a accepté hier de rencontrer les dirigeants de la coalition d'opposition NADECO, accédant à toutes les conditions préalables posées par ce mouvement, alors que de nombreuses manifestations ont eu lieu dans le sud-ouest du Nigeria. Selon un dirigeant de la Coalition Démocratique Nationale (NADECO) interviewé au téléphone par l'AFP, le régime militaire nigérian a également accepté que les dirigeants de la coalition s'entretenant, préalablement à leur rencontre avec le chef de l'Etat, avec l'opposant Moshood Abiola, accusé de «trahison et de félonie» et détenu à Abuja. Le premier point abordé avec le chef de l'Etat sera celui de la réactualisation de l'élection du 12 juin 1993 (annulée par les militaires) a ajouté ce responsable qui a requis l'anonymat.

28 MORTS À BUENOS AIRES

Buenos Aires (AFP) — Des centaines de sauveteurs tentaient encore désespérément hier de dégager les débris de l'immeuble de l'Association juive de Buenos Aires, où seraient encore ensevelies des dizaines de personnes, alors que le bilan provisoire de l'attentat de lundi s'élève à 28 morts et 146 blessés. Il resterait des dizaines de «disparus» sous les ruines du siège de l'Association mutuelle israélienne en Argentine (AMIA), selon le journal Clarin, qui cite des sources policières. La confusion est totale pour établir des bilans, selon les porte-parole des différents services officiels à Buenos Aires. Le dernier bilan du juge fédéral Juan Jose Galeano, chargé du dossier de l'attentat, est de 28 morts et 146 blessés. Le juge a souligné qu'il ne s'agissait encore que de chiffres provisoires.

LA CRIMÉE RESTE UKRAINIENNE

Kiev (AFP) — Le président de la république autonome de Crimée, Iouri Mechkov, a mis un frein aux velléités séparatistes de la presque île ukrainienne, en reconnaissant hier l'autorité du nouveau président ukrainien et affirmant que la Crimée faisait «partie de l'Ukraine». «La Crimée fait partie de l'Ukraine. Nous ne voulons pas changer les frontières» et Léonid Koutchma, élu le 10 juillet à la tête de l'Ukraine, est «notre président», a déclaré M. Mechkov à l'AFP, alors qu'il était venu assister à l'intronisation du nouveau président. Une telle déclaration marque un véritable revirement, alors que jusqu'ici le président de Crimée niait toute légitimité aux dirigeants de Kiev.

OPPOSANTS LIBÉRÉS AU SÉNÉGAL

Dakar (Reuters) — Cent quarante-deux personnes inculpées au Sénégal à la suite des événements sanglants du 16 février dernier, qui avaient fait huit morts, ont été libérées lundi soir et ne font plus l'objet de poursuites judiciaires, a-t-on appris hier de source officielle. Abdoulaye Wade, dirigeant du Parti démocratique sénégalais (PDS), principale formation de l'opposition, a bénéficié d'un non-lieu, ainsi que Landing Savane, secrétaire général du parti And Jeff et quatre autres dirigeants de l'opposition, a-t-on précisé de source judiciaire. Ils avaient été libérés dès le 4 juillet après avoir entamé une grève de la faim. Ils devaient jusqu'ici se tenir à la disposition de la justice. Parmi les personnes élargies, près d'une centaine appartenait à un mouvement islamiste interdit proche de l'opposition, les Moustarchidi-ne Wal Moustarchidati, a-t-on déclaré de source judiciaire.

L'UE OFFRE SON AIDE À NASRINE

Bonn (Reuters) — Le chef de la diplomatie allemande, Kalus Kinkel, a déclaré hier que l'Union européenne proposait d'accueillir l'écrivain féministe du Bangladesh Taslima Nasrine, passée dans la clandestinité depuis que les intégristes musulmans réclament sa mort. Les ministres des Affaires étrangères des Douze, a-t-il ajouté, ont accepté lors d'une réunion à Bruxelles lundi, de demander aux autorités du Bangladesh de prendre les mesures nécessaires pour protéger Nasrine et lui permettre de quitter le pays si elle le désire. Kinkel a dit avoir convoqué l'ambassadeur du Bangladesh à Bonn pour discuter de la question et avoir donné des instructions à l'ambassade d'Allemagne à Dacca pour qu'elle délivre un visa à Nasrine le cas échéant.

LA POLICE TIRE À PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince (Reuters) — La police haïtienne a ouvert le feu hier sur des militants du Parti National pour la démocratie et le progrès en Haïti (PNDPH), faisant plusieurs blessés, a déclaré le dirigeant du mouvement, le sénateur Turneb Delpe. Les forces de police, en uniforme et en civil, sont intervenues au siège du parti à Port-au-Prince alors que les militants s'apprêtaient à tenir une réunion, a-t-il dit. Une personne au moins, M. Etienne Herisse, a été arrêtée, a-t-il ajouté. Selon l'Agence haïtienne de presse, «beaucoup de personnes ont été arrêtées». Selon le sénateur, 35 personnes se trouvaient dans l'immeuble au moment de l'attaque. Ni lui, ni Evans Paul, maire de Port-au-Prince et partisan déclaré du président déchu Jean-Bertrand Aristide, qui devait assister à la réunion, n'étaient arrivés sur les lieux à ce moment-là. Informés de l'attaque, les deux hommes ont décidé de rester à l'écart.

RWANDA

Le FPR forme un gouvernement d'unité
Les États-Unis organisent un pont aérien vers le Zaïre

Kigali (AFP) — Le nouveau gouvernement du Rwanda a prêté serment hier dans la capitale rwandaise Kigali, où l'homme fort du Front patriotique rwandais (FPR, tutsi), le général Paul Kagame, 37 ans, a été nommé vice-président et ministre de la Défense.

Par ailleurs, les États-Unis organiseront 78 vols supplémentaires vers le Zaïre pour apporter vivres et médicaments aux réfugiés de Goma, a-t-on appris hier de source officielle.

Les avions transporteront à partir d'aujourd'hui du riz, de l'huile, 20 tonnes de médicaments, des baches de plastique pour confectionner des abris et 28 camions pour distribuer l'aide.

Depuis le 11 mai, 99 convois aériens américains ont acheminé près de 2800 tonnes d'aide aux réfugiés.

La radio rwandaise contrôlée par le FPR, captée à Nairobi par la BBC, a retransmis en direct du parlement la cérémonie d'investiture du président Pasteur Bizimungu, Hutu modéré membre du FPR, du premier ministre Faustin Twagiramungu, et d'autres membres du gouvernement.

Le gouvernement d'unité nationale comprend huit ministres du Front patri-

otique rwandais (FPR) sur un total de dix-sept. Le président du FPR, le colonel Alexis Kanyarengwe, a été nommé vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique.

Les quatre partis d'opposition (MDR, PL, PSD et PDC) à l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana font partie du gouvernement. Le Mouvement démocrate républicain (MDR) dont le premier ministre est président, détient trois portefeuilles, dont ceux des Affaires étrangères et de la Justice. Le Parti libéral (PL) en a également obtenu trois contre deux au Parti social démocrate (PSD) et un au Parti démocrate chrétien (PDC).

Trois ministères restent à pourvoir ce qui portera à 20 le nombre total de portefeuilles, a annoncé M. Twagiramungu.

A Paris, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a reconnu hier la «victoire» du FPR et a indiqué que la France mènerait à son terme l'opération militaire-humanitaire Turquoise, comme prévu, «avant la mi-août».

Selon M. Juppé, «le FPR semble effectivement avoir gagné la guerre» et s'il y a «un gouvernement légal au Rwanda, c'est à lui de rassurer et de sécuriser ses populations.»

À Genève, le Haut commissariat de l'ONU pour les Réfugiés (HCR) a annoncé avoir envoyé d'urgence hier une équipe dans le sud-est du Zaïre où une nouvelle marée humaine de 400 000 Rwandais aurait franchi la frontière lundi soir depuis la région de Cyangugu pour se diriger vers Uvira sur la pointe nord du lac Tanganyika.

Depuis mercredi soir, plus de 1,5 million de Rwandais ont fui au Zaïre dans la région du lac Kivu et deux autres millions pourraient encore à leur tour franchir la frontière, a indiqué le porte-parole du HCR, Silvana Foa.

Selon le HCR, plus de deux millions de Rwandais se trouvent hors de leur pays, entre le Zaïre, la Tanzanie, le Burundi et l'Ouganda, sur une population estimée à 7 millions d'habitants avant le début de la guerre en avril.

Le directeur des opérations de Médecins sans frontières (MSF) Belgique, le docteur Georges Dallemagne, a pour sa part affirmé hier à Bruxelles que le Rwanda était «pratiquement vidé de sa population. Il ne reste qu'un million de civils dans les zones contrôlées par le FPR», a-t-il ajouté. Il a invité la France à aider au retour rapide dans leurs villages des popula-

tions déplacées par la guerre civile.

Par ailleurs, l'ambassadeur du Rwanda à l'ONU, nommé par l'ancien régime hutu, M. Jean Damascène Bizimana, ne siègera plus au Conseil de sécurité des Nations Unies, a annoncé hier le président en exercice de cette instance, M. Jamsheed Marker (Pakistan).

M. Marker a fait cette annonce au début d'une réunion informelle de consultations du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Mozambique.

Cette réunion a été suivie d'une séance formelle sur le même sujet. Le siège rwandais est resté vide.

M. Marker a précisé qu'il avait eu un entretien avec M. Bizimana, au cours duquel celui-ci lui a fait savoir qu'il ne souhaitait pas participer aux travaux du Conseil, selon des diplomates ayant assisté à la réunion à huis clos.

M. Marker a indiqué que pour l'instant le siège rwandais au Conseil n'était pas remis en cause.

Il n'est pas exclu qu'un nouveau représentant à l'ONU soit désigné dans les prochains jours par le nouveau gouvernement rwandais en remplacement de M. Bizimana, selon des diplomates.

Les Serbes de Bosnie diront oui, mais...

Pale (Reuters) — Les députés serbes de Bosnie ont déclaré hier avoir arrêté leur décision sur le plan de paix des médiateurs internationaux mais ne révéleront sa teneur que demain à Genève.

«Le parlement serbe bosniaque a pris hier et aujourd'hui une décision qui est dans cette enveloppe et qui sera soumise au groupe de contact», a dit le ministre de l'Information du gouvernement autoproclamé, Miroslav Toholj, à la presse.

«Je crains de ne pouvoir vous en dire plus et je vous remercie de votre patience et de votre compréhension», a-t-il ajouté.

«La décision sera annoncée dans deux jours à Genève», a déclaré le «ministre» des Affaires étrangères des Serbes de Bosnie, Aleksa Buha.

Les pays du «Groupe de contact» qui a élaboré le plan de partage territorial (États-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne) avaient donné aux belligérants jusqu'au 19 juillet — hier — pour y répondre par «oui» ou par «non», sans y attacher aucune condition.

Le plan de paix accorde 51% du territoire bosniaque aux Musulmans et aux Croates, et 49% aux Serbes, qui contrôlent actuellement 70% de l'ancienne république yougoslave.

Hier matin, en arrivant au parlement autoproclamé de Pale, Radovan Karadzic avait dit à la presse: «Nous n'avons pris aucune décision, mais j'espère que nous l'accepterons, d'une manière ou d'une autre». Les puissances du «groupe de

contact» ont clairement expliqué qu'elles considéreraient comme un «non» une acceptation flanquée de conditions.

Le Parlement bosniaque (musulman) a accepté lundi à Sarajevo le plan de paix, destiné à mettre fin à 27 mois de guerre civile. Les dirigeants bosniaques ne cachent que, s'ils ont approuvé ce plan, c'est surtout parce qu'ils s'attendent à ce que leurs ennemis serbes le rejettent et qu'ils apparaîtront ainsi comme les seuls responsables de la poursuite de la guerre.

Une délégation bosniaque est partie hier pour Genève pour donner la réponse de la nouvelle Fédération croato-musulmane au groupe de contact.

A Moscou, le ministère des Affaires étrangères a dit espérer que le plan de paix sera accepté par toutes les parties.

«Nous espérons qu'une approche réaliste et constructive prévaudra et que le plan sera adopté par les parties», a dit un porte-parole du ministère.

A Washington, les États-Unis ont annoncé hier que les Serbes de Bosnie devraient subir les «conséquences» d'un rejet éventuel du dernier plan de paix.

Tony Lake, conseiller du président Bill Clinton pour la sécurité, a déclaré que l'administration américaine n'avait pas encore été avertie de la décision des Serbes bosniaques, dont le parlement autoproclamé s'est réuni pendant deux jours à Pale.

Bonn et Varsovie commémorent l'attentat contre Hitler

Gierloz (AFP) — La Pologne et l'Allemagne ont pour la première fois rendu ensemble hommage hier au colonel Claus Schenk von Stauffenberg, auteur en 1944 de l'attentat manqué contre Adolf Hitler, à l'endroit même où il avait posé sa bombe dans l'ancien quartier général du Fuehrer, la Wolfsschanze (repaire du loup).

A Gierloz, près de Ketrzyn (nord-est de la Pologne, ancienne Prusse orientale), les délégations allemande et polonaise, conduites respectivement par la présidente du Bundestag Mme Rita Suessmuth et le président de la Diète Jozef Oleksy, ont déposé des gerbes à l'endroit et à l'heure (12H45) où la bombe de Stauffenberg avait explosé il y a 50 ans.

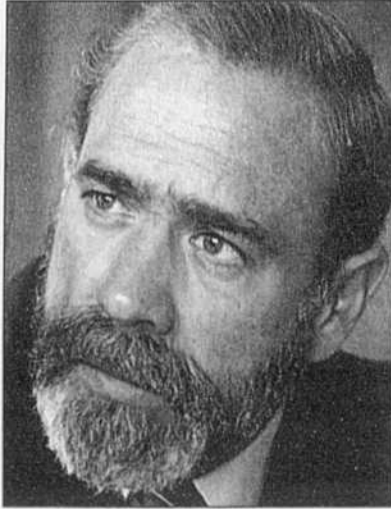
Le quartier général de Gierloz était entouré de lacs sur ses trois côtés, éloigné des routes principales, traversé d'une ligne de chemin de fer. Hitler y a passé plus de 900 jours, entre le 24 juin 1941 et le 20 novembre 1944.

Dans leurs discours, Mme Suessmuth et M. Oleksy se sont dit «confiants» dans l'avenir des relations polono-allemandes au sein d'une nouvelle Europe, en soulignant qu'une cérémonie commune avait été «impossible et inimaginable» il y a quelques années encore.

MEXIQUE

Les élections seront propres

Entrevue avec Angel Gurria du PRI

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Angel Gurria

PHOTO ROBERT SKINNER

Face au scepticisme général — des électeurs et de la presse — quant à l'intégrité des élections du 21 août prochain au Mexique, le parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis 65 ans, ne ménage aucun effort pour convaincre les incrédules.

En tournée à l'étranger pour corriger l'image de la démocratie mexicaine et du parti de gouvernement, le responsable des questions internationales pour le PRI, Angel Gurria a déclaré au Devoir que le Mexique s'était doté d'un système électoral moderne qui lui permettrait de tenir, le mois prochain, des élections au-dessus de tout soupçon.

«Nous avons dépensé un milliard de dollars américains pour acheter le système le plus avancé, le plus moderne du monde», dit M. Gurria. «Nous voulons avoir les élections les plus propres, les plus honnêtes, les plus transparentes de notre histoire.»

Reconnaissant que la pratique électorale au Mexique — y compris la très récente élection présidentielle de 1988 — est entachée «d'histoires d'horreur», M. Gurria dit que cela explique «l'énorme méfiance» qui caractérise les relations entre les partis politiques mexicains aujourd'hui.

«Cette fois, nous avons besoin de faire un saut qualitatif», dit M. Gurria.

Le Mexique a adopté en mai dernier une réforme de la loi électorale qui fixe un plafond aux dépenses des candidats, et garantit l'indépendance des membres de la commission électorale chargé d'arbitrer les litiges. Les

listes électorales, remises à jour, informatisées, et «épurées» de leurs électeurs fantômes, présente, paraît-il, un taux de fiabilité de 97%.

Les 47 millions de Mexicains qui sont appelés aux urnes pour élire un président pour un mandat de six ans, 500 députés, 96 sénateurs, et les 66 conseillers municipaux de Mexico, auront chacun une carte électorale magnétisée. Pour éviter toute fraude, chaque électeur, une fois son devoir accompli, devra tremper un doigt dans de l'encre indélébile. Les fraudeurs sont prévenus: inutile d'essayer de la

faire partir en frottant avec du citron, ou du savon, elle n'en serait que plus visible.

«Un système à l'épreuve de tout!», affirme M. Gurria.

Le représentant du PRI se dit conscient de la nécessité d'asseoir la «crédibilité» du mandat présidentiel. En 1988, l'opposition avait affirmé que le PRI lui avait volé la présidence, et que la fraude électorale avait été pratiquée sur une grande échelle.

Si le Mexique a vraiment rendez-vous avec la démocratie le 21 août prochain, on se peut se demander si le PRI, qui s'est maintenu au pouvoir pendant 65 ans en pratiquant le clientélisme politique et la fraude électorale, sortira vainqueur d'un scrutin propre.

M. Gurria en est convaincu: les récents sondages sont favorables au PRI. Son candidat Ernesto Zedillo devance ses principaux adversaires, le parti révolutionnaire démocratique (PRD) de Cuauhtemoc Cárdenas et le parti d'action nationale (PAN) de Diego Fernandez de Ceballos de 12 à 18%.

Détenue préventive

Berlusconi fait marche arrière

Rome (AFP) — Le gouvernement italien a adopté hier soir en conseil des ministres les grandes lignes d'un projet de loi sur la détention préventive destiné à remplacer son décret-loi très controversé sur le même sujet.

Le chef du gouvernement Silvio Berlusconi a annoncé que le projet définitif serait adopté seulement par le prochain conseil des ministres demain, contrairement à ce qu'avait auparavant indiqué le vice-président de la Chambre des députés Ignazio La Russa.

«La majorité (gouvernementale) a dépassé un moment difficile», a ajouté M. Berlusconi qui a exprimé l'espoir que le nouveau texte de loi puisse être présenté d'ici la fin de la semaine pour examen au parlement.

M. La Russa avait auparavant annoncé à la commission des affaires constitutionnelles du parlement que le projet de loi avait été adopté à l'unanimité par le conseil des ministres sur la base d'un document signé par les responsables des partis de la majorité, la Ligue du Nord (fédéraliste), l'Alliance nationale (néofasciste) et Forza Italia (ultra-libéral), la formation de M. Berlusconi.

Pour sa part, la commission a jugé, hier soir, à une large majorité, que le décret-loi du gouvernement sur la limitation de la détention préventive, n'est pas constitutionnel et ne revêt pas un caractère d'urgence.

Au terme d'un débat de six heures, 29 députés ont voté «non», deux «oui», et sept se sont abstenus sur le point de savoir si le décret était constitutionnel. La chambre des députés devra à son tour se prononcer, d'ici la fin de la semaine, sur la même question.

M. La Russa avait indiqué que le nouveau texte comportait des modifications par rapport au décret-loi, abandonné à cause de la forte opposition qu'il a suscitée dans tout le pays parce qu'il avait conduit à la libération de dizaines d'hommes politiques accusés de corruption. Les délits de corruption et de concussion pour lesquels des suspects pourront à nouveau être incarcérés à titre préventif, seront réintroduits dans la loi.

Par ailleurs, quelques milliers de personnes se sont rassemblées à l'appel de l'opposition dans le centre de Rome pour fêter l'abandon du décret-loi.



DEVOIR

INVITATION:
À tous les
lecteurs du Devoir

Les amis du vin du Devoir tiendront leur prochaine rencontre le lundi 1er août prochain. Venez donc rencontrer Jean Aubry, notre chroniqueur en vin, à la Maison du Gouverneur à l'occasion d'une dégustation réservée exclusivement aux Amis du Vin du Devoir.

Le lundi 1er août à 18h30
Entrée: 15 \$Réservez dès maintenant, les places sont limitées!
Pour réservation: 985-3302 *LA MAISON DU GOUVERNEUR
Au Pied-du-Courant,
901, Delorimier (angle Notre-Dame)

* Les réservations seront prises sur la base de premier arrivé premier servi selon l'ordre d'arrivée des chèques au Devoir.

É D I T O R I A L

Le triomphe du fédéralisme?

Gilles Lesage

Les journaux en témoignaient abondamment hier: tout a été mis en œuvre à Ottawa pour donner un relief saisissant à la signature de l'entente de libre-échange sur le commerce entre les provinces canadiennes. «Une messe pour le fédéralisme», titrait *Le Devoir*. L'accord est décrit comme une preuve que le fédéralisme fonctionne, rapportent les autres médias francophones. L'entente est peut-être modeste, mais elle est solide et peut être le début d'une nouvelle ère de coopération, insistent les quotidiens anglophones, mettant au surplus l'accent sur le coup de pouce unanime de ses collègues au premier ministre du Québec.

Qu'en est-il de cette ode entonnée par M. Chrétien et ses homologues provinciaux, à l'avant-veille d'une élection générale cruciale au Québec? C'est un bien petit pas sur la voie longue et rocaillieuse qui mène à l'élimination des barrières interprovinciales et à la libre circulation des biens et services, personnes et capitaux à travers le Canada. Par rapport aux ambitions du Lac Meech et, surtout, de l'entente de Charlottetown, la montagne a accouché d'une souris. Si lilliputiennne, en fait, que le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Harcourt, ne voulait pas faire de triomphalisme avec un «traité» qui, à ses yeux, n'abolit pas 1 % des contraintes commerciales qui affligent le Canada.

Mais M. Chrétien avait probablement raison d'insister pour que les 11 premiers ministres se prêtent à une séance solennelle de signature et expriment leur solidarité avec l'un des leurs, en danger de se faire battre par les séparatistes québécois. Quelle meilleure façon d'attirer l'attention des Canadiens sur le fait que des centaines d'entraves protectionnistes de toutes sortes leur coûtent au bas mot plus de 6 milliards \$, et qu'il faut tenter de mettre un terme à cet étranglement dont ils sont peu conscients? Et comment ne pas profiter de ce formidable «photo op» pour leur faire sentir, surtout aux Québécois, que l'étouffement risque d'être complet si les hordes de M. Parizeau prennent le pouvoir?

L'affaire risque toutefois de faire boomerang. Comme c'est leur droit, MM. Chrétien, Johnson et consorts font ressortir les gains timides et incomplets auxquels ils sont parvenus après sept ans de tractations, ponctuées de deux rondes constitutionnelles avortées. En même temps, cependant, ils nous font prendre conscience qu'il a fallu 127 ans de fédéralisme, apprêté à toutes les sauces imaginables, pour en arriver à ce résultat maigrichon. Le premier fruit ne se fera sentir que dans un an, d'autres suivant au cours des années suivantes. Au surplus, des pommes de discorde, et parmi les plus litigieuses, sont ajournées indéfiniment, sinon renvoyées aux calendes grecques. Mince pour bomber ainsi le torse!

Il y a pire. En attirant ainsi les regards sur la pointe de l'iceberg, les chefs de gouvernement font de la surenchère avec des gains modestes, très modestes. Non seulement le traité proclamé en grande pompe est-il incomplet et partiel, mais des critiques experts n'hésitent pas à en parler comme d'une longue série d'ententes de principes et d'un livre de références. Ce n'est pas inutile, certes, après des décennies de provincialisme frileux, de barrières et de repré-sailles, mais de là à chanter victoire, il y a une marge, que la modestie des premiers ministres aurait dû inciter à ne pas franchir.

Au surplus, quand la substance est mince, on se plaît à relever les failles et carences, exceptions et exemptions de toutes sortes. Ainsi, sous le noble prétexte de lever des barricades interprovinciales, on donne de la légitimité à des dizaines, voire des

centaines, d'autres entraves qui continuent de fleurir et de prospérer. Tant et si bien que le Canada, ardent propagandiste du libre-échange avec les États-Unis et signataire du GATT, n'est même pas capable de l'instaurer dans sa propre cour. On se console en disant que désormais, à tout le moins, il y aura de la transparence et que les provinces récalcitrantes seront pointées du doigt. Mais le mécanisme de règlement des différends est si peu contraignant que les plus coriaces passeront sans peine à travers le filet.

Une messe pour le fédéralisme? Elle est basse, basse. Quant à l'ode, au mieux, elle est prématurée; au pire, elle sonne un peu faux, en ceci qu'elle laisse entrevoir des améliorations, plus d'efficacité et des coûts moindres qui prendront des années avant de se faire sentir concrètement.

Quant à M. Johnson, il aurait dû y penser à deux fois avant de recevoir l'accolade fraternelle et les bons vœux de ses homologues. Certains, qui hésitaient à se prêter à cette séance estivale, s'y sont résignés pour donner un coup de pouce au premier ministre québécois qui serait le plus fédéraliste depuis trois décennies... S'ils voulaient aider M. Johnson, ce n'est pas très réussi, car le statu quo plus ou moins déguisé n'a pas très bonne pres-

se au Québec.

D'autant moins que, en même temps qu'il rapporte progrès sur l'élimination des barrières commerciales, M. Johnson ne peut même pas faire état des négociations relatives à la formation et au perfectionnement de la main-d'œuvre. Voilà un dossier qui, depuis des années, fait consensus, sinon l'unanimité au Québec. L'échec des négociations l'a relégué dans l'ombre. L'entente de principe Campbell-Bourassa l'a brièvement fait revivre, il y a un an. Mais voilà que le retour de M. Chrétien et des libéraux au pouvoir a effacé l'ardoise et renvoyé le dossier dans les limbes.

Pire encore, tandis que son ministre Axworthy relance une nouvelle offensive centralisatrice, M. Chrétien dit qu'il n'est pas question de céder à un «caprice» du Québec. Même M. Johnson s'est senti obligé de protester. Il y a eu de nouvelles tractations et, lundi, M. Chrétien a dit que «ça tiraille encore». En d'autres termes, même si M. Johnson a tempéré les ambitions de ses prédécesseurs, Ottawa ne veut pas lâcher le morceau et accorder au Québec une «faveur» dont les autres provinces ne pourraient aussi profiter. Pourtant, si Ottawa veut faire la preuve que le fédéralisme fonctionne, il aurait là une occasion en or de le faire valoir.

Le gouvernement sortant sort-il renforcé de cette séance de signature? Il faudra bien davantage que ce fromage de gruyère pour ramener au bercail fédéraliste les Québécois qui l'ont déjà rejeté. Quant aux tièdes et aux incédés, en dépit des attitudes triomphalistes de M. Chrétien et compagnie, il n'y a rien là pour les rassurer. Car non seulement l'entente est chétive et malingre, mais elle ne fait rien pour éliminer des «irritants» tenaces et M. Johnson se comporte comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Un pas en avant contre les barrières commerciales, deux pas en arrière au sujet de la main-d'œuvre, il n'y a pas de quoi pavoiser. La vitrine de «l'unité nationale» est décidément ternie et flétrie.

Bien faible
coup de pouce
à M. Johnson

L E T T R E S

Un catholique non fanatique répond

Cher monsieur Bourgault

Vous avez fait un bon pari: il n'existe pas uniquement deux catégories de catholiques, les intégristes et les «autres». Comme dans tout réseau communautaire, les membres de l'Église catholique ne sont pas monolithiques dans leurs référents culturels. Comme il n'existe pas qu'une seule catégorie de souverainistes ou une seule manière de militantisme politique.

J'espère faire partie des «autres» catholiques qui ne désirent pas un débat polarisé et stérile. Lorsqu'arrive à l'école le bulletin de l'Association des parents catholiques, je suis le premier à le mettre à la corbeille de récupération de papier.

Nous pouvons nous accorder sur le fait que le statut confessionnel de l'école publique est un héritage de notre culture catholique particulière au Québec. On pourrait même considérer, au nom des droits et libertés, que cet héritage est un abus de pouvoir idéologique. Mais attention, monter dans les parcs-écoles des barricades avec des «Ayatollah» contre des démocrates dans une dramatique apocalyptique, cela dépasse l'entendement. L'école possède une priorité: des jeunes à aider à grandir. Des jeunes avec souvent toutes sortes de problèmes d'intégration, académiques, psychologiques, moraux. Dans la réalité quotidienne, le débat de la confessionnalité, ça ne leur fait pas un pli sur l'idéologie.

Il y a présentement un dialogue

ouvert entre la CEQ et la CPS (Conférence de la pastorale scolaire) représentant les animateurs et animatrices de pastorale ainsi que les Associations de conseillers et de professeurs de morale et d'enseignement religieux. Tout ce beau monde se «consulte» sans se crier d'épithètes.

D'autre part, vous considérez les parents comme faisant preuve de «lâcheté et d'inconscience» en reconduisant, encore majoritairement, le statut confessionnel de leur école. Bien sûr, bon nombre de parents sont encore influencés par une foi chrétienne de l'enfance, aux odeurs de la crainte du surnaturel. Mais peut-être n'ont-ils pas une vision aussi négative de leur héritage que la vôtre. Et ces mêmes parents ont déjà un pouvoir démocratique sur le statut de leur école, comme ils ont le pouvoir d'élire un imbécile à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des Communes. Et personne ne réclame l'abolition de cette liberté.

Bernard Valiquette
Granby, 8 juillet 1994

Hommage à Jacques Dofny

Ils seront légion à rappeler l'apport de Jacques Dofny à la sociologie québécoise et au monde du travail. Mais il était aussi très doué pour l'amitié et pour la vie. Son regard sur le monde et sur les humains était plein d'affection et d'humour.

Quand Jacques Dofny rappelait son expérience de recherche en usine, il aimait évoquer la camara-

derie, l'intelligence et la vie qui régnait au travers de la sueur et du bruit des machines. Sa sociologie ne fut jamais froide, son regard jamais indifférent.

C'était un grand plaisir de l'avoir comme professeur, car il savait se passionner pour les discussions échevelées au coin d'un corridor, au sortir d'une salle de classe. Il était aussi de ceux, rares dans cet univers de compétition, qui reconnaissent les forces de chacun, qui ne craignent pas de les encourager et de leur offrir des occasions de se faire valoir.

Socialiste empathique et rieur, il aura marqué ma génération par ce regard humain qui rend la sociologie capable de sortir des universités pour toucher la société.

A sa femme Ghislaine, à ses enfants, à ses proches, mes plus sincères condoléances.

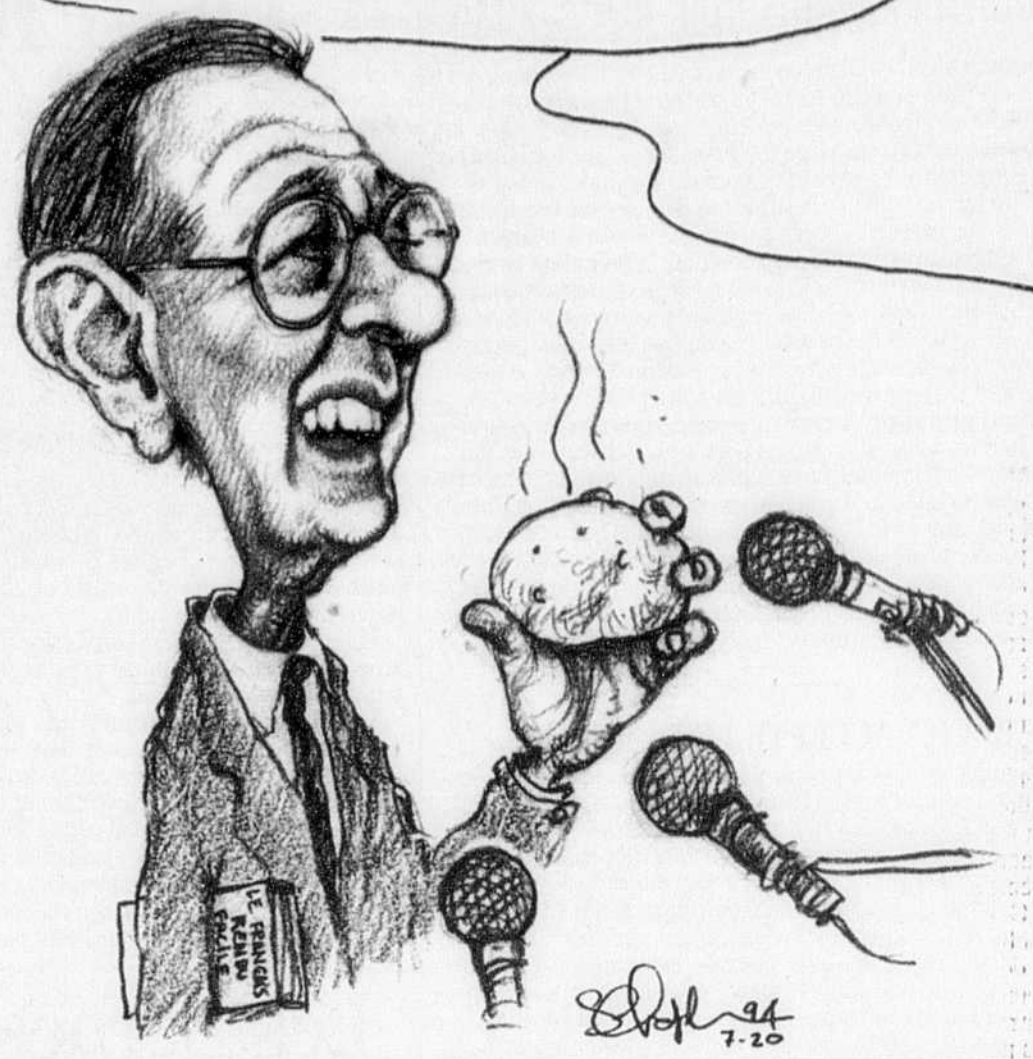
Marie Léger
Montréal, 11 juillet 1994

Bravo pour les oies

Vives félicitations à Pierre Bourgault pour ses «oies du Capitole». Je lis avec beaucoup d'intérêt toutes ses rubriques mais cette fois, il s'est dépassé. Non seulement il dit la vérité «ne pas mélanger les genres» — un bon plambier n'est pas forcément un chef-cuisinier — mais il écrit avec tellement d'aisance qu'il envoite le lecteur. Le style de Pierre Bourgault en fait un de vos meilleurs chroniqueurs.

Mille fois «Bravo!»
Yvon Langlois
Montréal, 8 juillet 1994

ET MAINTENANT, SANS LA PATATE
CHAUDE DANS LA BOUCHE....



Le chantage émotif du sénateur

Qu'est-ce qui casse encore plus les pieds que le discours pleurnichard des nationalistes indépendantistes? Celui des nationalistes fédéralistes! On y retrouve la même incohérence, le même sentimentalisme naïf, le même défaitisme, la même incapacité à se définir et agir de façon autonome sans avoir recours à une abstraction collective aux contours utopiques.

On a pu le voir dans la lettre du sénateur Claude Castonguay au *Globe and Mail* que publiait *Le Devoir*, samedi dernier.

M. Castonguay fait tous les bons constats: nos institutions parlementaires sont mal adaptées; la confusion dans les rôles de chaque niveau de gouvernement est source de conflits et de déboulements coûteux; les finances publiques canadiennes sont dans un état désastreux; et l'immense bureaucratie outaouaise, inefficace et isolée de la vie réelle, fait du Canada un pays sur-gouverné.

Le problème ne concerne pas uniquement la place du Québec au sein du Canada. L'excès de centralisation et d'interventionnisme étatique est une maladie qui affecte aussi la fédération américaine, comme je le mentionnais la semaine dernière. Si l'on veut vraiment trouver une solution à ce cul-de-sac politique et économique, il faut mettre le problème en perspective et voir quelles options réalisables s'offrent à nous.

M. le sénateur, qui œuvre dans ce domaine depuis avant ma naissance, devrait avoir suffisamment de perspective historique pour aller au-delà du constat de faillite et nous offrir des alternatives pertinentes. Mais que fait-il plutôt? Il nous sert les jérémiades habituelles de ceux qui se sentent impuissants devant une situation qu'ils ne contrôlent plus et qui évolue dans un sens qui ne leur plaît pas.

M. Castonguay «trouve cette situation humiliante et de plus en plus



MARTIN MASSE

inacceptable». Son engagement soutenu pour l'unité canadienne «ne lui a apporté que déception». Il se sentirait «incapable de prendre la défense d'un pays qui ne m'accepte pas avec mes différences et mon histoire».

Le chantage émotif, c'est tout ce qui reste comme stratégie après l'aveu d'échec et d'impuissance. A la suite d'un aussi poignant exposé sur ces «pôvres de petits nous», comme dirait Sol, M. Castonguay s'attend peut-être à ce que les Canadiens anglais se sentent coupables et nous donnent enfin les bonsbons constitutionnels qui nous feraient tant plaisir.

Je ne sais pas pourquoi le *Globe* n'a pas publié cette lettre du sénateur, mais il mérite sûrement l'édition cinglant qui se moquait de sa «souffrance». Il est temps, d'un côté comme de l'autre, qu'on cesse de prendre au sérieux toutes ces Marie-Madeleine professionnelles incapables de se brancher. Loïn de faire avancer le débat vers un dénouement, ils n'ont fait qu'entretenir l'ambivalence et l'attentisme qui bloquent tout changement substantiel.

J'aurais une suggestion à faire à M. Castonguay. Si, comme il le dit dans une seconde lettre au *Globe and Mail* qui paraissait aussi samedi dernier, il n'est pas et n'a jamais été en faveur de l'indépendance, une autre option s'offre à lui.

Il existe au Canada anglais, comme aux États-Unis, un courant de pensée conservateur qui s'oppose à la centralisation et à l'interventionnisme étatique. Dans sa forme la plus radicale, on le retrouve dans les écrits d'un William Gairdner. Celui-

ci publiait récemment un ouvrage controversé où il propose de réduire le gouvernement fédéral à sa plus simple expression et de donner tous les autres pouvoirs aux provinces.

Le «nouveau fédéralisme» de Preston Manning n'a pas beaucoup de chair sur les os et ne va certainement pas aussi loin, mais la vision du Canada du Parti réformiste se rattache à ce courant idéologique. Il s'agit du seul mouvement au Canada anglais qui pourrait, de façon réaliste, s'allier avec les autonomistes québécois pour faire avancer leur cause dans les années qui viennent. L'horizon est bouché du côté de tous les autres partis fédéraux.

Une telle stratégie n'aurait rien d'inusité. C'est la même alliance entre nationalistes québécois et *red-necks* conservateurs de l'Ouest qui a sous-tendu le «beau risque» de René Lévesque en 1984 et le règne subéquent de Brian Mulroney. Il faudra peut-être y revenir si les Québécois disent non une deuxième fois dans les mois qui viennent.

Nous, les indépendantistes, n'en sommes pas là pour le moment. Mais je ne vois pas vers quelle autre option peuvent se tourner M. Castonguay et ceux qui, comme lui, sont encore assis entre deux chaises. Reconnaître, comme il le fait dans sa seconde lettre, que «notre système fédéral tel qu'il fonctionne actuellement a montré son incapacité à résoudre les problèmes les plus fondamentaux du pays» et en appeler simplement à «un nécessaire changement de direction» ne mènent strictement nulle part. On a entendu de tels propos dans la bouche de dizaines de politiciens et commentateurs ces dernières années et le seul résultat tangible est d'avoir maintenant Jean Chrétien comme premier ministre.

Si M. le sénateur refuse de s'engager dans cette voie et n'a rien de plus pertinent à proposer comme stratégie, qu'il nous épargne au moins ses états d'âme et qu'il se retire du débat constitutionnel. Trente ans d'échecs, comme il dit, ça suffit.

À P R O P O S

... d'alcoolisme 2

Diverses gratifications sociales sont associées à la consommation d'alcool: sentiment renforcé d'identité et de cohésion sociales, relations facilitées avec autrui, transitions tangibles entre le travail et les loisirs. La consommation d'alcool ne se réduit donc pas à des aspects négatifs, d'autant plus que pour la majorité des buveurs, elle ne présente aucun risque. Cette dualité qui entoure la consommation d'alcool influence l'orientation à donner aux stratégies promotionnelles et préventives destinées à modifier les comportements liés à l'alcool.

Le docteur Andrée Demers, chercheur-boursier du FRSQ à l'Université de Montréal et membre du groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention (GRASP), s'efforce de comprendre les comportements liés à l'alcoolisation dans le contexte social où ils s'actualisent et se négocient.

Les résultats préliminaires de ses travaux montrent que, dans la population générale, les significations rattachées à l'alcool orientent de manière significative les modes de consommation. Ainsi, lorsque l'alcool est perçu comme un moyen de faciliter les interactions sociales, les pratiques sont rarement à risque, c'est-à-dire qu'elles ne dépassent pas cinq consommations lors d'une même occasion. Par contre, si l'alcool est davantage associé à des fonctions psychologiques, par exemple pour affronter les situations difficiles ou pour être vraiment soi-même, les pratiques sont davantage susceptibles d'être à risque. Enfin, boire pour se détendre est associé à une consommation très modérée. Ces résultats montrent que pour prévenir une consommation excessive, c'est principalement une vision compensatoire de l'alcool qu'il faut cibler.

Recherche en santé, avril 1994

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, Christine HOUDE

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La psychiatrie à l'hôpital général

Une fausse normalisation?

HUBERT WALLOT

Md, MBA, PhD

Psychiatre

et spécialiste en santé communautaire

Le 12 mai dernier, le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 02 (Saguenay-Lac-St-Jean) a décidé par un vote secret et serré (12 à 11) la fermeture du seul département de psychiatrie d'hôpital général de la sous-région du Saguenay, confiant toute la psychiatrie saguenéenne à un petit hôpital psychiatrique.

Pareille décision se profile dans un contexte où dans d'autres régions (Sherbrooke, Québec), on s'apprêterait aussi à faire disparaître, cette fois de l'intérieur, des départements de psychiatrie d'hôpitaux généraux. Dans ces dernières régions, cependant, des services psychiatriques demeureraient encore offerts dans certains hôpitaux généraux. Toute cette «normalisation» (dans tous les sens du terme) pour un meilleur service: que ceux qui en doutent imaginent comment on pourrait faire le même sort à la médecine interne!

Ces événements vont néanmoins à l'encontre des orientations nationales en matière de soins globaux et exhaustifs. Ils posent deux questions: premièrement, le rapport entre les pouvoirs des régies régionales, les politiques de soins du ministère et la présence ou la nature des provisions du processus décisionnel actuel pour harmoniser les actions des divers acteurs; deuxièmement, la définition de services psychiatriques plus spécialisés qui requièrent autant une certaine concentration fonctionnelle de professionnels qu'un bassin minimal de patients.

La politique nationale de soins

En 1962, la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques, présidée par le Dr Bédard et s'inspirant des IIe et IIIe rapports de l'Organisation mondiale de la santé, recommandait que «tout hôpital général d'au moins 200 lits devrait posséder son service de psychiatrie (représentant) au moins 10 % du total des lits de l'hôpital». Ceci facilite l'accès des patients psychiatriques aux services médico-chirurgicaux et aux divers spécialistes de l'hôpital général dont le site, en général proche du milieu du patient, constitue, pour lui et ses proches, «un milieu relativement familier». Il est dirigé vers un «hôpital» et non vers la «maison de fous», et sa famille peut le visiter plus assidûment.

Dans certaines régions dépourvues (le Saguenay-Lac-St-Jean n'était pas cité), le rapport recommandait que soient «construits quatre hôpitaux psychiatriques régionaux (...) rattachés à l'hôpital général de l'endroit» en vue de fournir des services additionnels spécialisés. En somme, ne plus construire d'hôpital psychiatrique séparé et isolé. Le rapport de la Commission Castonguay-Nepveu, en 1970, confirme que «le traitement des malades mentaux s'effectue efficacement à l'intérieur d'un centre de santé normal». En 1986, la Politique de santé mentale souligne non seulement que les établissements doivent élaborer des plans de désinstitutionnalisation mais qu'il importe de consolider le partenariat lequel implique, entre autres, la complémentarité des services pouvant permettre sur un même territoire régional ou supraregional le partage de certains services spécialisés. C'est l'inverse de l'idée de concentration des services en un seul lieu.

Le cas du Saguenay

La fermeture du département de psychiatrie de l'hôpital de Chicoutimi, le seul hôpital vraiment universitaire de la région, vient essentiellement d'une sous-régionalisation des services psychiatriques par la Régie régionale qui implique une coupure de 20 lits. Tous les services psychiatriques hospitaliers relèveront désormais de l'Institut Roland Saucier, qui fut érigé en 1972 avec une vocation régionale et 105 lits loin de l'hôpital, qui conservait pourtant 60 lits

psychiatriques. Avant la récente décision, ces chiffres avaient été ramenés respectivement à 85 et 26, l'Institut ne conservant de vocation régionale qu'en pédo-psychiatrie.

L'Hôpital et l'Institut ont chacun présenté un mémoire à l'intention de la Régie au sujet du lieu où effectuer la fameuse coupure de lits psychiatrique déjà décrétée par la Régie. Ces mémoires reflètent des idéologies et des stratégies dont on peut suspecter de les retrouver ailleurs au Québec au cours des années qui viennent. L'hôpital, préférant conserver ses lits, recommande plutôt une intégration administrative des deux institutions, renonçant ainsi à une intégration fonctionnelle qui a pourtant déjà existé dans le passé.

De son côté, le mémoire de l'Institut justifie un lieu unique et spécialisé pour la psychiatrie en faisant de la maladie mentale la pire des maladies, pire que le cancer, du fait qu'elle serait «une catastrophe d'une couleur et d'une dimension particulière».

Pourtant, les théories étiologiques des maladies physiques et psychiques sont les mêmes, en dépit de symptômes différents. En fait, la gravité n'a rien d'objectif, elle s'évalue en fonction du projet de vie de chacun et des représentations personnelles et sociales d'une maladie donnée. Et parmi les maladies, la maladie mentale est, avec le SIDA, la plus socialement stigmatisée, stigmatisation à laquelle contribue le maintien de lieux trop distincts pour elle. En statuant que «c'est l'atteinte de la pensée qui confère à la maladie mentale son statut particulier», l'Institut ramène tout problème de santé mentale à une maladie mentale définie comme un trouble de la pensée, en somme, la folie. On s'étonnera ensuite que les individus redoutent d'aller voir le psychiatre ou d'aller à l'institution psychiatrique. Et pour cause, ne serait-ce que pour l'étiquette qu'ils redoutent d'y récolter.

Prétendant s'inspirer du rapport Bédard, l'Institut soutient que «ramener la psychiatrie dans les hôpitaux généraux, c'est faire de la fausse normalisation». Cependant le

Dr Bédard lui-même est venu dire aux audiences de la Régie que c'est à l'Institut qu'il fallait couper des lits s'il fallait en couper. Mais, l'ayant pourtant entendu, le directeur général de la Régie a néanmoins invoqué le rapport Bédard devant le conseil d'administration de la Régie (et plus tard devant la presse) pour justifier la fermeture du département de psychiatrie à l'Hôpital. Il était le dernier à parler avant le vote que l'on sait.

Les questions nationales sous-jacentes

En régionalisant, puis en sous-régionalisant les services spécialisés, on réduit la spécialisation et la diversité des services pour offrir le même service de base dans tous les quartiers. Il y a là une question qui porte sur l'équilibre à maintenir entre des services généraux accessibles partout et des services très spécialisés localisés en fonction d'une masse critique de clientèle, ce qu'est un institut au sens strict du terme.

L'autre question a trait au danger du précédent de la fermeture de département de psychiatrie dans des hôpitaux généraux sous le parapluie des régies régionales. Ne doit-on pas prévoir un processus de consultation à prévoir entre paliers décisionnels pour tenter d'harmoniser politiques nationales et politiques régionales. La norme du rapport Bédard quant à l'obligation d'un service de psychiatrie dans les hôpitaux de 200 lits est-elle devenue désuète? Qu'advient-il des politiques québécoises de soins et des services? Faut-il s'accommoder du silence ignorant ou complice d'organismes nationaux comme l'Association provinciale des CMDP, la Corporation professionnelle des médecins et l'Association des psychiatres du Québec? Il fut difficile et coûteux d'intégrer la psychiatrie à l'hôpital général et il demeure toujours le danger qu'en concentrant les malades psychiatriques dans un hôpital, toute sa clientèle et son quartier deviennent stigmatisés.

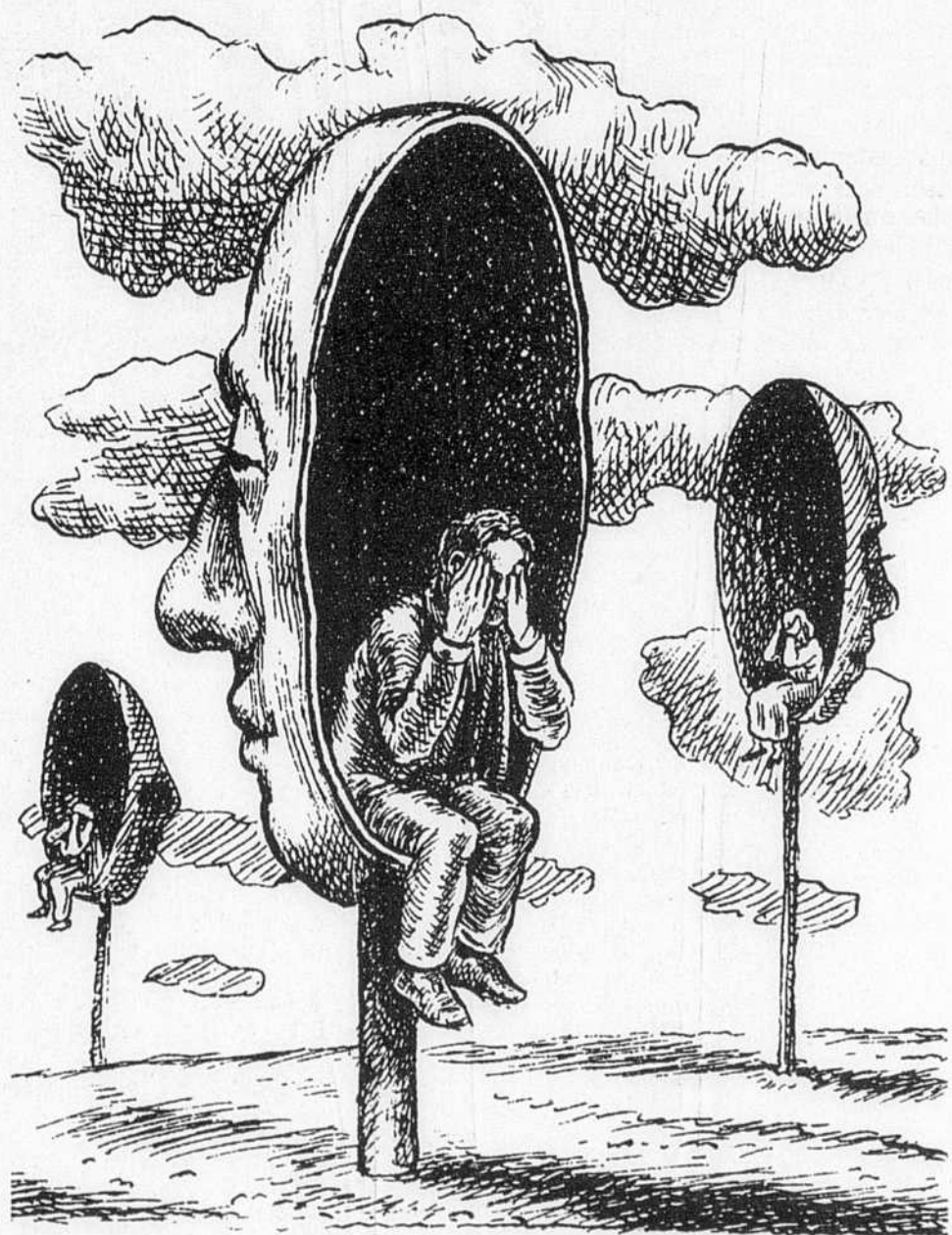


ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

Affaire Réjean Hinse

Un jugement qui laisse perplexe

LISE FLORENCE VILLENEUVE
JANINE H. HINSE
JULES LAMARRE
CONRAD LAROCHE
ROXANE MICHAUD
ET AUTRES

Le CODARÉH

(Comité d'appui Réjean Hinse)

Le 8 juin dernier, la Cour d'appel du Québec rendait une décision étonnante dans la cause de Réjean Hinse — contre — La Reine. Les médias ayant fait écho à ce jugement, nous nous bornons à rappeler que Réjean Hinse a été condamné en 1964 à 15 années de pénitencier à la suite d'une accusation non fondée pour un viol commis à Mont-Laurier en décembre 1961. Des cinq hommes ayant perpétré ce crime avec violence, un seul coupable a été châtié, deux innocents — dont Réjean Hinse — ont été condamnés et quatre individus s'en sont tirés indemnes, l'un d'eux bénéficiant d'un acquittement.

La Commission de police du Québec (dé-

sormais Commissaire à la déontologie policière) a mené durant deux ans une enquête approfondie sur les erreurs manifestes qui ont conduit à l'injuste condamnation de Réjean Hinse. Une recommandation de la Commission de police à la ministre de la Justice fédérale a incité la Cour d'appel du Québec à entendre de nouveaux éléments de preuve à la décharge de l'intéressé.

Le jugement rendu le 8 juin comporte quatre volets: la nouvelle preuve est admise, l'appel est accueilli, la condamnation est cassée et on ordonne la suspension des procédures.

Sauver la chèvre et le chou

Si l'on s'en remet aux médias, qui se sont empressés de pavoiser, il y aurait «apparence de justice». Cependant, le principal intéressé, homme de profondeur et non d'apparence, ne saurait s'estimer blanchi par un tel procédé qui veut sauver la chèvre et le chou: ne pas accabler l'appelant tout en sauvant son «aura» au système judiciaire.

L'appel est accueilli? Bien. La condamnation est cassée? Bien. Quant à la nouvelle preuve admise, les juges de la Cour d'appel n'en tiennent pas compte dans leur juge-

ment: pis encore, quand à l'arrêt des procédures, c'est au contraire d'un acquittement, entretenir des doutes dans l'esprit de la justice et du public.

Un système judiciaire dont le premier réflexe consiste à protéger ses propres représentants plutôt qu'à reconnaître l'innocence d'un citoyen ne devrait pas exister en démocratie pour autant que ce mot galvaudé revête encore un sens en notre pays.

Les erreurs policières et judiciaires existent encore et, une fois admises et reconnues, loin d'éclaircir le système, leur rétablissement redonne confiance à tous les citoyens justiciables.

Il est dommage que la Cour d'appel du Québec n'ait pas poussé plus loin son analyse de la cause Hinse. Une leur d'espoir aurait pu lire pour les quelques «Hinse» terrassés par les appareils policier et judiciaire et Réjean Hinse lui-même pourrait aujourd'hui consacrer son temps, son énergie et ses deniers à d'autres projets qu'à celui d'en appeler à la Cour suprême, démarche ultime que la Cour d'appel aurait pu rendre inutile.

Ce récent jugement en laisse plus d'un perplexe.

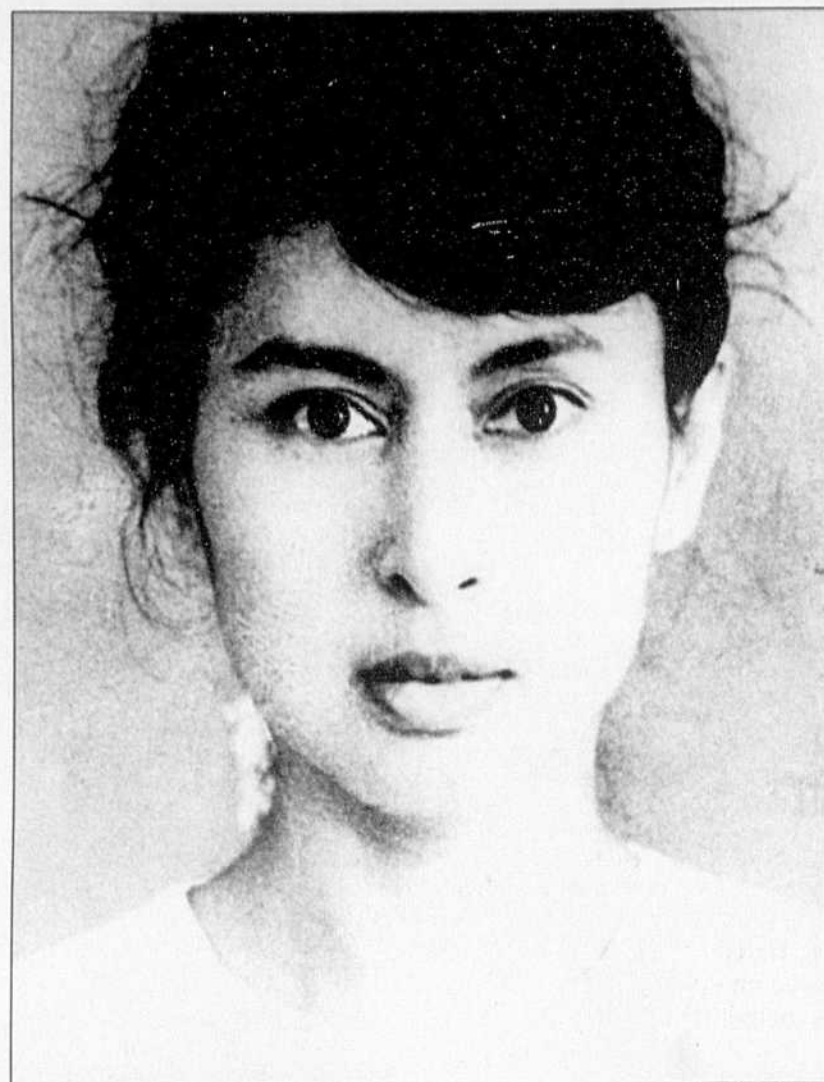


PHOTO ARCHIVES

Aung San Suu Kyi

Aung San Suu Kyi doit être libérée

Des lauréats du Prix Nobel de la paix demandent qu'on relâche la célèbre dissidente birmane

Une lettre ouverte des lauréats du Prix Nobel de la paix au Conseil d'État de la restauration de la loi et de l'ordre de Birmanie, en ce cinquième anniversaire de l'arrestation d'Aung San Suu Kyi.

Depuis cinq ans maintenant, la lauréate du Prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi, est détenue sans procès, en violation de ses droits fondamentaux. En outre, elle a été incapable de remplir son mandat comme dirigeante élue du peuple de Birmanie.

Nous, les soussignés, lauréats du Prix Nobel de la paix, à l'occasion de ce triste anniversaire, souhaitons encore une fois exprimer notre profonde inquiétude au sujet de son arrestation et du déni de ses droits fondamentaux de libre expression et de libre association politique. Nous condamnons la suppression par le Conseil d'État de la restauration de la loi et de l'ordre de Birmanie (State Law and Order Restoration Council - SLORC) de ses droits et de ceux d'autres prisonniers politiques illégalement détenus en Birmanie.

En lui accordant le Prix Nobel de la paix en 1991, le comité du Prix Nobel félicitait Aung San Suu Kyi pour son intégrité, son sacrifice personnel et son respect constant et réel des principes de la non-violence face aux menaces qui pesaient sur sa vie et sur celle de ses sympathisants. Le comité a loué son engagement envers la primauté des droits de la personne et de l'égalité pour tous les peuples de Birmanie.

Comme collègues lauréats, nous appuyons aussi ces principes. Plusieurs d'entre nous avons eu l'honneur l'année dernière de réaffirmer notre admiration pour la lutte que personnifie Aung San Suu Kyi en participant à une mission en Thaïlande et à Genève pour réclamer sa libération. Cette année, nous sommes encouragés par la solidarité exprimée par des parlementaires démocratiquement élus de quarante pays qui ont signé l'appel parlementaire mondial pour la Birmanie, et par la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies demandant la participation du secrétaire général au règlement de la crise qui sévit dans la Birmanie moderne.

En 1988, les prédateurs du SLORC dans le gouvernement mili-

taire ont acquiescé aux demandes du peuple de Birmanie de tenir des élections démocratiques. Dès que notre compagne lauréate Aung San Suu Kyi est devenue chef de la Ligue nationale pour la démocratie, elle a été emprisonnée pour ses activités politiques, huit mois avant les élections. Cinq années ont passé. Même en vertu des lois draconiennes du SLORC, Suu Kyi ne peut être détenue plus de cinq ans sans procès. La communauté internationale doit exprimer son indignation et exiger sa libération immédiate et inconditionnelle. La longue et injuste incarcération d'Aung San Suu Kyi dément l'intention déclarée du SLORC de permettre une transition vers les lois civiles.

Nous demandons donc au Conseil d'État de la restauration de la loi et de l'ordre de Birmanie de libérer Aung San Suu Kyi et tous les membres de l'Assemblée actuellement emprisonnés, et d'entamer des discussions sérieuses avec ces groupes représentatifs et d'autres dans l'intention de permettre le processus constitutionnel grâce auquel la démocratie renaîtra.

En tant que lauréats du Prix Nobel, nous approuvons avec enthousiasme l'adhésion d'Aung San Suu Kyi au principe de la non-violence et aux droits de la personne. Nous condamnons le traitement cruel qu'elle a enduré aux mains du SLORC. Elle doit être libérée.

Institut de Droit International, 1904

American Friends Service Committee, 1947

Institut Linus Pauling, 1962

Mme Mairead Corrigan Maguire, 1976

Mme Betty Williams, 1976

M. Adolfo Pérez Esquivel, 1980

Président Lech Walesa, 1983

Le Très Révérend Desmond Tutu, 1984

Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, 1985

Dr. Elie Wiesel, 1986

Dr. Oscar Arias, 1987

Sa Sainteté le Dalaï Lama, 1989

M. Mikhaïl Gorbatchev, 1990

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). **La Documentation:** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinosmeault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgault, Brigitte Cloutier, Gyslainne Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Michelle Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Henry Riedl (contrôleur); Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements). **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Guy-Renaud Kirouac (directeur). **LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production); Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Desrosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. **LES ANNONCES CLASSÉES ET AVIS PUBLICS:** Yves Williams (superviseur), Jean de Billy, Marlène Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AUTOPSIE «Cet organisme ne pourra autofinancer son fonctionnement»

SUITE DE LA PAGE 1

de l'humour (ANH), qui gère l'établissement, Louise Pelletier, responsable du secteur des musées du MAC, précise les craintes.

Elle mentionne que «les prévisions de revenus d'exploitation suscitent de nombreuses interrogations et plus précisément concernant le taux de fréquentation de 450 000 visiteurs par année».

Elle juge que dans le contexte de ces propositions «cet organisme ne pourra autofinancer son fonctionnement qui nécessitera, compte tenu de la nature même de la thématique, des investissements importants annuellement».

Ces prévisions se sont réalisées. Le promoteur Gilbert Rozon a finalement dû injecter plus de 4 millions de dollars dans le musée avant sa fermeture en février dernier.

Les craintes sont réitérées le 20 décembre par la sous-ministre, Michelle Courchesne. Elle souligne que «la viabilité de l'exploitation du projet est impossible à établir de façon certaine» et ajoute que «l'opinion du ministre est à l'effet que dès la seconde année d'exploitation, le projet présentera une nécessité absolue d'aide financière au fonctionnement».

Cette prévision de la plus haute fonctionnaire du MAC a également été confirmée. Le musée a dû fermer ses portes quand le ministre a refusé d'accorder une telle aide au fonctionnement.

La manne gouvernementale à tout de même permis l'ouverture du musée, qui a reçu une subvention initiale de 5,5 millions d'Ottawa, une autre équivalente de Québec sur 20 ans et une participation de la Ville de Montréal de 2,5 millions sur cinq ans. Le tout pour un total de 13,5 millions.

Le Musée a pour sa part contracté une hypothèque de 5,5 millions auprès de la Caisse populaire des employés de Radio-Canada. Cette hypothèque a en partie été endossée par la Ville de Montréal.

Quand le musée a fermé ses portes en février dernier, les journaux — La Presse, le Globe and Mail — ont publié des informations selon lesquelles le dossier de Gilbert Rozon avait été défendu au sein du Conseil des ministres par nul autre que Daniel Johnson, l'actuel premier ministre, qui était alors président du Conseil du Trésor.

«Il ne s'agit pas de dépenses, mais bien d'investissement (...), ce qui est tout à fait normal», expliquait M. Johnson en entrevue au Devoir en juillet 1990, alors qu'il annonçait la décision de financer le projet muséal.

Il est cependant impossible d'avoir l'heure juste sur l'implication de M. Johnson dans ce dossier parce que les documents du Conseil du Trésor demeurent secrets pour 25 ans.

Ceux obtenus par le biais de la Loi sur l'accès à l'information ne mentionnent qu'une seule fois le nom de l'actuel premier ministre. On le retrouve dans une lettre de la ministre des Affaires culturelles, dans laquelle Mme Frulla exprime ses propres réticences, et fait référence au fait que le projet a reçu l'aval de M. Johnson, alors au Trésor.

Dans sa lettre du 31 janvier 1991 adressée à M. Gilbert Rozon, directeur général de l'ANH, la ministre rappelle que c'est sa «prédécesseuse, madame Lucienne Robillard, qui donnait son accord de principe au projet conditionnellement au dépôt d'un dossier complet.» Elle écrit ensuite que le rapport final déposé en décembre 1990 «soulève des interrogations concernant le réalisme des coûts immobiliers, de la confirmation du plan de financement et de la viabilité du fonctionnement», tout en jugeant que «les coûts de construction proposés risquent de résister difficilement à la réalité des prix alors que par ailleurs le projet demeure d'une envergure telle qu'il dé-

passe largement le cadre des interventions normales du Ministère».

Finalement, en conclusion, la ministre écrit: «Malgré mes réserves par rapport à ces importantes considérations financières, en raison de la qualité de votre concept et de l'implication acquise des différents partenaires et suite à mes discussions avec mon collègue Daniel Johnson, je me propose de soumettre votre projet au Conseil du Trésor et au Conseil des ministres dans les meilleurs délais.»

Sans connaître tout le détail de ces révélations, Pierre-Marc Johnson, frère de l'actuel premier ministre et président du Conseil d'administration du «nouveau» Musée Juste pour rire, a eu ce commentaire, hier, peu avant d'aller inaugurer l'établissement: «On ne peut pas toujours se fier aux fonctionnaires pour prendre des décisions: certains fonctionnaires étaient contre la création de la Caisse de dépôt il y a 25 ans. Les élus sont élus pour prendre les décisions finales. (...) Moi je n'ai jamais eu à parler de ce musée à mon frère. Mais je ne dis pas que je le ferais pas à l'avenir.»

DEMAIN: D'étranges études de faisabilité pour un musée sans conseil d'administration...

SCLÉROSÉ

«Aveu d'impuissance»

SUITE DE LA PAGE 1

différents commerciaux dans le temps et à dire que si un gouvernement ne veut pas obtempérer, on rendra l'accord public et qu'au bout d'un an, ceux qui pensent être les victimes pourront prendre des mesures de rétorsions, ce qui revient à la situation actuelle».

Inacceptable aux yeux du PQ cette entente, en ce qu'elle ramène les parties à la règle de l'unanimité et qu'il ne pourra y avoir de progrès sans l'accord préalable de toutes les provinces. Et enfin, parce que certains des acteurs les plus importants, comme l'Hydro-Québec et l'Hydro-Québec en sont exclus. Et parce que les dispositions relatives aux instruments de développement régional sont trop vagues.

Selon Bernard Landry, «la preuve par 9» de l'incapacité du système fédéral canadien de s'adapter aux réalités contemporaines de la mondialisation et de la mondialisation a atteint son paroxysme avec la signature de cette entente. Pour sa part, Richard Le Hir souligne qu'on est en train de découvrir que la plus farouche résistance à l'ouverture des marchés vient du Canada anglais.

Cet «aveu d'impuissance» renforce chez Jacques Parizeau la conviction que lorsque le Québec aura acquis sa souveraineté, il sera en mesure de faire «passablement plus de progrès» dans ce genre de dossier, qu'il ne l'est aujourd'hui comme simple province.

Une affirmation que M. Parizeau fonde sur l'évolution de la conjoncture économique mondiale. «Il s'agit de se rendre compte qu'à notre époque, les règles de libéralisation et de mondialisation des marchés sont établies entre pays souverains, que quand vous êtes un pays souverain, vous embarquez automatiquement dans un jeu, dans des règles qui vont bien au delà de ce que les provinces arrivent à négocier.» Un point de vue partagé par Richard Le Hir. «Les provinces n'auraient pas le choix, le Canada étant signataire du Gatt».

Essentiellement, l'accord de libre-échange paraphé lundi par les premiers ministres provinciaux élimine un certain nombre de barrières au commerce intérieur du pays mais il demeure de portée limitée. Plusieurs secteurs économiques d'importance en sont exclus, dont les boissons alcoolisées, l'agriculture, l'énergie, les sociétés d'Etat et les industries culturelles. Il prévoit par ailleurs que les marchés publics de toutes les provinces seront ouverts à l'ensemble des fournisseurs du pays pour les contrats de produits de plus de 25 000\$ et les contrats de services de construction de plus de 100 000\$.

Il vise par ailleurs l'harmonisation des normes professionnelles pour encourager la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces, et un code des investissements pour interdire à un gouvernement d'attirer des entreprises d'autres provinces à coups de subventions.

Selon l'interprétation des clauses accessoires de l'entente, les provinces pourraient être invitées à une ratification finale avant son entrée en vigueur prévue pour 1995. Le cas échéant, un gouvernement issu du PQ n'y ferait pas objection. «Comme on prépare quelques mois plus tard la sortie du système, on ne va pas commencer à la renégocier. Il n'y a rien dedans».

Quant aux déclarations faites en marge de la signature faites par les premiers ministres Rae et McKenna, voulant qu'une victoire électorale du PQ créerait l'instabilité économique et politique, M. Parizeau y a réagi avec un brin d'ironie. «Je préfère de beaucoup que cela ait lieu maintenant que dix jours avant le scrutin. C'est bien, que chacun montre ses couleurs».

Au cours de cette conférence de presse, le chef du PQ a par ailleurs été invité à commenter les allégations d'irrégularités qui auraient marqué l'élection du candidat officiel Giuseppe Sciortino dans le comté de Mercier. Le litige tient au fait qu'une vingtaine de membres qui ont voté pour le candidat Claude Bernard ne résidaient pas dans le comté et ont fourni de fausses adresses.

Or, au deuxième tour de scrutin, M. Bernard a demandé à ses supporters de passer dans le camp Sciortino, un appui qui a été vraisemblablement déterminant dans la victoire de Giuseppe Sciortino, élu par seulement treize voix de majorité. De nombreux membres de l'association de Mercier exigent donc de la direction du PQ qu'elle convoque un nouveau congrès de mise en candidature. L'exécutif national tient ce soir une réunion pour tirer l'affaire au clair. M. Parizeau a refusé d'en dire davantage.

ENTENTE Les 225 employés se demandent s'ils conserveront leur emploi

SUITE DE LA PAGE 1

Pour sceller la vocation bilingue de ce «centre d'études», «le ministère de la Défense et d'autres ministères inscriront en outre l'équivalent de cent étudiants à temps complet pour une formation en langues», a aussi annoncé M. Massé. Cela a suscité une question pour savoir si le «centre» deviendrait une grande école Berlitz.

Le ministre de l'Éducation n'a pas tranché sur l'avenir de l'institution. Il a dit attendre le rapport du comité présidé par l'ex-recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Jacques Parent, rapport qui lui sera soumis seulement en septembre, ce qui signifie après les élections. M. Chagnon dit avoir été accaparé en priorité depuis février par la négociation de la nouvelle entente avec Ottawa.

Pour le moment, il consent seulement à dire qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait au total de 500 à 600 étudiants dans la nouvelle institution. Or, le budget alloué pour un étudiant universitaire est de l'ordre de 7000\$ à 8000\$, ce qui l'amène à considérer que Québec versera 4 millions\$ à l'institution à même ses fonds réguliers. Le budget d'opération du «Centre d'études post-secondaires» sera donc de 9 millions\$ globalement d'après ces indications, ce qui est inférieur au budget d'opération d'un cégep.

En réponse à une question, le ministre a mentionné que le budget de l'Université du Québec à Rouyn ne dépasse pas les 22 millions\$ et que celui de l'Université du Québec à Rimouski est de 32 millions\$. Le budget de l'UQAM a été réduit cette année à 175 millions\$ tandis que celui de l'U de M se situe à 200 millions\$.

En anglais, M. Chagnon a ajouté que c'est le mieux qu'on pouvait faire d'une mauvaise situation. M. Massé prétend, quant à lui, que cette entente-cadre est un bon exemple de «fédéralisme qui marche». «L'installation du Collège militaire était trop vaste et avec la fin de la guerre froide, il fallait le fermer, a-t-il insisté. Ce que les voteurs vont considérer au moment de voter, c'est si cette entente crée des emplois».

Pour sa part, le maire de Saint-Jean, Delbert Deschambault, a dit avoir pris connaissance de l'entente par-dessus l'épaule du ministre Massé.

Il a rappelé que la nouvelle de la fermeture du collège est tombée sur la ville comme une catastrophe le 22 février. «C'était tragique pour le Haut-Richelieu», a-t-il dit, avant de se montrer satisfait de cette entente-cadre: «C'est remplacer une piastra par quatre trente sous», selon lui.

Le représentant du syndicat des employés, Michel Houle, se demandait à la fin de la rencontre si cela si-

gnifie que les 225 employés du Collège militaire, c'est-à-dire de la Défense nationale, seront maintenus en poste par la nouvelle institution post-secondaire québécoise. «Vous savez, les militaires, ils étaient traités aux petits soins, opine-t-il. C'est sûr qu'on peut faire des économies avec les militaires tout en gardant les installations ouvertes».

On compte en ce moment 65 professeurs au CMR. Ceux-ci discutaient également à la sortie de l'hôtel de ville de Saint-Jean en montrant du doigt une réalité que le ministre n'a pas pris en compte, le fait que 40 d'entre eux sont des professeurs spécialisés dans les sciences exactes.

Le ministre Chagnon parle d'une institution qui se spécialisera dans le droit international et la diplomatie, dans les relations et les échanges internationaux. Hormis les scientifiques, disait un enseignant, «c'est plutôt des spécialistes en opération de guérilla et en stratégie militaire que compte le CMR».

Ces professeurs s'attendent à ce qu'on leur propose une retraite anticipée ou un déplacement ailleurs dans la fonction publique fédérale. En réalité, soutenaient ces six professeurs discutant informellement, «c'est la cohésion du groupe de recherches en sciences pures qu'on va disloquer».

Saint-Anselme se sort de la boue

Saint-Anselme (PC) — De la boue partout, des ponceaux détruits, des fossés affaîssés, les inondations de lundi soir dans le comté de Bellechasse ont laissé bien des traces et ont fait des dommages d'une valeur d'environ 450 000\$.

«J'ai 55 ans, je suis toujours resté ici et je n'avais jamais vu ça», dit le chef de la protection civile de Saint-Anselme, Denis Allen.

En une heure, lundi, il est tombé 65 millimètres de pluie. C'en était trop pour les ruisseaux des alentours qui normalement servent à drainer l'eau. Ils ont débordé et fait des dégâts considérables, entre autres dans les villes de Saint-Anselme et Honfleur.

Au coin de la rue du pont qui enjambe la rivière Etchemin, à Saint-Anselme, la famille de Michel Labonté est venue l'aider à nettoyer.

«Il n'y a plus grand chose de bon là-dedans», dit-il en regardant d'un air désolé ses meubles qui jonchent le terrain. En plus de son sous-sol inondé, il

y a eu de l'eau jusqu'à une hauteur d'environ un mètre au premier étage.

«C'est pire que les rivières», lance le neveu de M. Labonté en regardant la rivière Etchemin qui, elle, est restée bien tranquille dans son lit.

Le voisin de M. Labonté, Gilles Boutin, était au travail lorsque le ruisseau a subitement débordé. «J'en aurai pour au moins une semaine pour tout nettoyer», estime-t-il, parlant du prélat soulevé, du tapis fini...

Un peu plus loin sur la rue principale de Saint-Anselme, alors que les ouvriers nettoient la rue, Géraldine Bédard observe d'un œil encore incrédule sa maison où il ne reste plus que des traces de boue.

«J'étais dans la maison avec mon chum», raconte la vieille dame. L'eau est arrivée tout d'un coup. Nous sommes montés au deuxième étage et nous avons prié le Messie.»

Les villes de Saint-Anselme, Honfleur et Saint-

Gervais ont été touchées. À Honfleur, par exemple, le ponceau du Rang deux qui relie le village à Saint-Anselme a été complètement détruit, tout comme celui de Saint-Gervais.

«On ne sait pas quand on pourra le reconstruire», dit le maire de Honfleur, M. Victor Roy.

Le tuyau qui était sous le ponceau s'est retrouvé 300 mètres plus loin. Difficile de croire, en regardant le petit ruisseau Coulombe, encore gros mais bien calme, qu'il ait pu détruire deux structures de ciment d'un seul coup.

«C'est pourtant ce qui se passe quand il y a des torrents qui débordent», explique Marc Lavallée, de la Sécurité civile.

Une cinquantaine de maisons ont aussi été touchées à Honfleur. Là aussi, on a passé la journée à nettoyer. «C'est la majorité de nos citoyens qui sont affectés», dit M. Roy.

Pour Honfleur seulement, les dommages sont évalués à 170 000\$.

RIVIÈRES

Des truites brunes, un poisson européen plus sédentaire, mais plus résistant à l'eau chaude, ont été réimplantés

SUITE DE LA PAGE 1

min entre Montréal et Québec.

Depuis cette année, en effet, la Nicolet est en voie de redevenir, du moins sur 7,5 km pour commencer, une rivière à truites, ce qu'elle était avant d'être transformée par les coups de butoir conjugués du harnachement mécanique puis hydro-électrique, de la pollution urbaine, agricole et industrielle, de l'artificialisation de ses rives par les routes et ponts et le creusage dévastateur de ses tributaires, transformés grâce aux fonds publics, en fossés de drainage agricoles, ces déserts biologiques qui ont remplacé les sites de fraie et d'alvéinage.

Il aura fallu sept ans de bénévolat, près d'un demi-million de dollars et la mobilisation de plusieurs institutions pour qu'une nouvelle race de constructeurs de rivières apparaisse et inverse le cours de l'histoire de ce cours d'eau.

Yvon Barrette a été président de la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, dont il est actuellement responsable des aménagements et de l'exploitation.

L'automne dernier, après des années de négociation avec les propriétaires riverains, les bailleurs de fonds institutionnels et les fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), il voyait pénétrer dans la rivière, comme sur une route, une immense grue mé-

canique et un camion géant, chargé de pierres d'un mètre de diamètre.

Mission: recréer les anciens rapides de la rivière, qui fournissaient oxygène et abri à la faune aquatique. Les constructeurs de rivières n'allaient pas s'arrêter là: ils ont aussi construits d'autres seuils, d'importants déflecteurs en bois et divers obstacles divers susceptibles d'intensifier le courant, de créer de nouvelles fosses et recréer un milieu aquatique nivelé par les interventions humaines, l'érosion et les crues, accentuées par le déboisement des montagnes.

En réalité, les bénévoles et chasseurs de subventions, à l'origine de ce projet audacieux, s'attaquent à bien plus gros que la construction de seuils. Et ils le savent.

«Les spécialistes que nous avons consultés, raconte Yvon Barrette, nous ont tous dit qu'il fallait refroidir le cours d'eau en plus de l'oxygène. C'est le plus difficile. Nous avons réimplanté surtout des truites brunes, un poisson européen plus sédentaire mais plus résistant à l'eau chaude, en attendant de réussir la gageure principale, la réintroduction massive du poisson qui dominait ce cours d'eau autrefois, la truite mouchetée.»

La mouchetée est un poisson baromètre de la pollution: elle disparaît aux premiers signes d'atteinte sérieuse à son habitat. Si elle survit dans la Nicolet «d'en haut», dans son ancien royaume, la bataille décisive sera gagnée.

Abaisser la température d'un cours d'eau est moins facile à réaliser que d'y construire des usines d'épuration en postulant, par pensée magique, que cela va régler les problèmes d'environnement. Les constructeurs de rivières de la Nicolet ont donc entrepris de recréer le toit végétal qui coiffait les anciens ruisseaux de son ombre et assurait une eau fraîche à la rivière et à ses espèces.

Les tracasseries faisaient partie du menu quotidien: les organismes subventionnaires n'ont pas les mêmes normes. Non seulement bénévoles et employés devaient chasser les subventions en permanence mais la facture de l'ingénierie, environnementale et technique, a été salée.

Le MEF exige, en effet, de ceux qui veulent réparer un cours d'eau, aller plus loin que ses politiques de défense primaire, une étude des impacts de leurs initiatives, comme s'il s'agissait de dévastateurs et pollueurs. Des pans de la rivière n'ont pas été reboisés, raconte M. Barrette, parce que planter quelques milliers d'arbres en rive, à un pied et demi par trou, ça exigerait une étude d'impacts de 45 000\$ du fait que la longueur totale ainsi modifiée dépasse la norme d'intervention en rives! Il a donc fallu apprendre à naviguer dans les normes... environnementales pour arriver à réparer... l'environnement!

Yvon Barrette ne possède aucune canne à pêche. Il regarde les moucheurs en se promettant d'essayer un jour! Il est un des propriétaires visités, au milieu des années

80, par les premiers moucheurs à l'origine du projet.

En raison des droits seigneuriaux, les riverains possèdent la rive et la surface de la Nicolet. Mais pas sa faune, qui demeure un bien public. Pressés de mettre en valeur le cours d'eau, comme ils le faisaient de leurs terres et boisés, certains riverains, comme M. Barrette, se sont impliqués et ont eux-même négocié pour leur corporation des servitudes de 15 ans, les autorisant à construire des rapides, des seuils et des sentiers d'accès.

Déjà, au début de juillet, les deux parcours de pêche, l'un réservé aux moucheurs et l'autre dit mixte, avaient été fréquentés par plus de 800 personnes. L'objectif est de 1800, ce qui peut sembler ambitieux pour une première année mais qui sera peut-être atteint quand le bouche à oreille aura fait son travail.

Pour l'instant, c'est une sorte de travail collectif, qui mobilise autant la corporation que les municipalités de Notre-Dame de Ham, de Chesterville et de St-Rémi de Tingwick et leurs commerces locaux. Des forfaits, pour aussi peu que 45\$ par personne par jour, droits d'accès, TPS, petits déjeuner ou lunch compris, sont offerts comme au Gîte du Passant, qui ne le cède en rien aux bons «Bed & Breakfast» de la Nouvelle-Angleterre, auxquels il ressemble d'ailleurs.

Pour accompagner une rivière dans son voyage à rebours dans le temps et se mesurer aux truites de la haute Nicolet, on peut réserver au (819) 344-5844.

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355